



Secrétariat Général

No 26

CONSEIL MUNICIPAL DU 19 SEPTEMBRE 2013**Présidence : Anne Hiltpold**

La séance est ouverte à 18h30 en présence de M. Nicolas Walder, Maire et Mmes Jeannine De Haller Kellerhals et Stéphanie Lammar, Conseillères administratives

Mmes Elvia Cambier, Arlette La Chiusa, Anne Hiltpold, Catherine Marti, Sonja Molinari, Henriette Stebler et Catherine Vaucher, Conseillères municipales

MM. Pierre Baertschi, Stéphane Barthassat, Michel Baud, Salah Ben Chaabane, Bertrand Buchs, Mario Conti, Laurent Coppex, Alain Etienne, René Gevisier, Jean-Jacques Gerster, Alain Juget, Pierre Maulini, Frédéric Mino, Patrick Monney, Claude Morex, Patrick Mutzenberg, Sandro Pistis, Stephan Pollini, Didier Prod'hom, Jean-Marc Richard, Alain Voignier, François Wolfisberg et Etienne Zongo, Conseillers municipaux

La Présidente ouvre la séance du Conseil municipal en saluant la présence du Maire, M. Nicolas Walder et des deux Conseillères administratives Mme Jeannine De Haller Kellerhals et Mme Stéphanie Lammar. Elle salue également ses collègues, le nombreux public et le personnel du Secrétariat général.

La Présidente donne lecture de l'ordre du jour.

1. Adoption du procès-verbal de la séance du 25 juin 2013
2. Prestation de serment
3. Communications du Conseil administratif
4. Communications du bureau du Conseil municipal
- Propositions du Conseil administratif**
5. Délibération **85-2013 P** : Proposition du conseil administratif relative à l'ouverture d'un crédit d'étude destiné au financement du processus de révision du concept général de l'affichage sur le territoire communal carougeois
6. Délibération **86-2013 P** : Proposition du conseil administratif relative à un crédit d'investissement pour des études et démarches liées au développement de la partie du périmètre Praille-Acacias-Vernet (PAV) sur le territoire carougeois
7. Résolution administrative **4-2013 P** : Proposition de résolution du Conseil administratif relative à l'exigibilité de la rente du droit de superficie due par la fondation du cinéma Bio pour la période 2013-2017
- Propositions des membres du Conseil municipal**
8. Motions
 1. Motion **32-2013 P** : Relatif au budget alloué à la musique municipale
 2. Motion **33-2013 P** : Pour la mise en place d'ateliers sur les questions de budget domestique et des impôts pour les jeunes de 18 à 25 ans
 3. Motion **34-2013 P** : Pour l'interdiction de la réclame vantant le crédit à la consommation
 4. Motion **35-2013 P** : Pour la création d'une commission permanente de contrôle de gestion
 5. Motion **36-2013 P** : Pour une levée des ordures dans le Vieux-Carouge assurée normalement par la voirie et pour l'intégration de quelques EDS "CYCLOTRI" au sein du STVE
 6. Motion **37-2013 P** : Pour un contrôle du service des ressources humaines de la Ville de Carouge

- 7. Motion **38-2013 P** : Pour une meilleure écoute du personnel communal
- 9. Postulats
- 10. Résolutions
- 11. Pétitions
 - 1. Pétition **13-2013 P** : rendez-nous notre tram 13
 - 2. Pétition **14-2013 P** : pour une réhabilitation de l'espace de jeu externe
- 12. Questions

La Présidente excuse l'absence de Messieurs Pierre Baertschi, Bertrand Buchs et Sandro Pistis. Elle précise que messieurs Pistis et Buchs siègent au Grand-Conseil.

M. Morex prend le relais de ce que répète chaque fois M. Barthassat et il aimerait bien, qu'à l'avenir, le bureau fasse en sorte qu'il n'y ait plus de séance du Conseil municipal pendant que des Conseillers municipaux siègent au Grand-Conseil. De là, à penser que c'est un calendrier voulu pour assoir une majorité déjà confortable en face, il n'y a qu'un pas qu'il franchit volontiers et il est persuadé que si des élus en face siégeaient au Grand-Conseil, il n'y aurait pas de séances du Conseil municipal en même temps. M. Morex demande à Mme la Présidente, pour le calendrier à venir, de faire bien attention à ce qu'on ne mette plus jamais (comme cela se faisait par le passé) des séances du Conseil municipal lorsque nos élus siègent au Grand-Conseil

La Présidente en prend note et les dates pour l'année prochaine seront fixées lors du prochain bureau d'octobre. Elle veillera à ce que celui-ci tienne compte de ses remarques.

M. Etienne fait remarquer que nous parlons bien de pratiques du passé et il demande aux membres du Conseil municipal de s'interroger sur le principe du non cumul des mandats. En effet, lorsqu'on a plusieurs charges politiques il faut trouver du temps pour être efficace dans les deux parlements.

M. Monney précise à Messieurs Morex et Barthassat que le calendrier est fixé en début d'année avec la présence de tous les membres du bureau. Ceux-ci peuvent, à ce moment-là, s'opposer à une date ne convenant pas par rapport au cumul des mandats mais cela n'a pas été demandé. De ce fait, il ne faut pas venir dire aujourd'hui que les dates ne conviennent pas.

M. Barthassat a l'habitude des contre-vérités de M. Monney. Lors du bureau il en a fait la demande mais la réponse de M. Monney fut de dire que c'était comme ça, on ne discute pas, des gens veulent voir leurs enfants le mardi soir. Il précise que les gens qui ont des enfants en bas âges sont Mme Hiltbold et lui-même.

La Présidente va donner la parole à Mme Marti et les membres pourront faire le débat plus tard puisque les dates pour l'année prochaine seront fixées lors du prochain bureau. La Présidente a entendu les doléances et en a pris note.

La Présidente donne encore la parole à Mme Marti puis clos le débat.

Mme Marti signale que des gens se sont engagés en politique et ont accepté d'être sur des listes en sachant que le Conseil municipal avait lieu le jeudi soir. Ils se sont organisés dans leur travail afin d'être libre à ces moments-là, alors en changer c'est aussi perturber la possibilité de revenus de ses personnes.

1. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 13 JUIN 2013

Mme Molinari demande une modification en page 24, par rapport à une intervention qu'elle a faite. Elle demande à la Présidente de pouvoir transmettre ses modifications par mail à la mémorialiste.

La Présidente accepte mais demande à Mme Molinari d'envoyer une copie de ces modifications aux membres du bureau.

Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité, sous réserve des modifications.

2. PRESTATION DE SERMENT

La Présidente a reçu la démission de M. Michaël Paparou par lettre du 13 août 2013 avec effet au 31 août 2013 et elle demande au secrétaire d'en faire la lecture.

Lettre personnelle adressée à la Mairie de Carouge à l'attention de Mme Hiltpold, Présidente du Conseil municipal.

Madame la Présidente du Conseil municipal, bien chère Anne,

Je t'informe par la présente que je démissionne de mon mandat de conseiller municipal de la Ville de Carouge avec effet au 31 août 2013.

Démissionner ne veut pourtant pas dire disparaître, je poursuivrai en effet mon engagement politique au sein du PS carougeois et cantonal chaque fois que cela sera nécessaire. On me retrouvera donc sur des dossiers qui me tiennent à cœur, mais plus dans cette enceinte municipale.

Ce n'est pas sans émotion que je quitte cette arène politique où j'ai noué de solides amitiés que ce soit, bien évidemment, dans ma famille politique où, d'une manière improbable, dans celle des partis de l'Entente.

Mon engagement politique pourrait se résumer ainsi : une lutte pour le respect de chacun et l'affirmation du droit d'autrui à pouvoir vivre les mêmes idéaux que moi. Permetts-moi encore de te souhaiter une année de présidence enrichissante et pleine de satisfaction !

Je te remercie de l'attention que tu porteras à mes lignes et t'adresse, Madame la Présidente du Conseil municipal, bien chère Anne, mes plus cordiales salutations.

Michaël Paparou

La Présidente prend note de cette démission et pourvoit au remplacement de M. Michaël Paparou. Comme le veut la réglementation c'est le premier vienne ensuite sur les listes du parti socialiste et il s'agit de M. Patrick Mutzenberg qui va prêter serment.

La Présidente demande à l'assemblée de se lever.

La Présidente va lire le serment et demande à M. Patrick Mutzenberg de bien vouloir, ensuite, jurer ou promettre pour l'accepter.

Je jure ou je promets solennellement d'être fidèle à la République et canton de Genève ; d'obéir à la Constitution et aux lois et de remplir consciencieusement les devoirs de ma charge ; de garder le secret dans tous les cas où il me sera enjoint par le Conseil municipal."

La Présidente demande à M. Patrick Mutzenberg de lever la main droite et de bien vouloir jurer ou promettre.

M. Patrick Mutzenberg lève la main droite et dit "je le promets".

La Présidente prend acte de son serment, félicite et souhaite la bienvenue à M. Patrick Mutzenberg. (applaudissements)

La Présidente remet à M. Patrick Mutzenberg un cadeau de bienvenue.

La Présidente va laisser M. Mutzenberg dire quelques mots et M. Papparou sera remercié lors de la prochaine séance du Conseil municipal.

M. Mutzenberg est très heureux et ému d'être ici et il souhaite accomplir cette tâche avec le plus de sérieux possible. Il se réjouit d'être avec les membres pour travailler sur ces questions. (applaudissements)

3. COMMUNICATIONS DU CONSEIL ADMINISTRATIF

Communications de M. Walder

M. Walder a plusieurs communications.

La première communication concerne l'association Partage, le programme Cyclotri et la grève de ses collaborateurs qui, pour certains se trouve ici aujourd'hui et que M. Walder salue.

Depuis l'année 2009, la Ville de Carouge collabore avec l'institution Partage pour la récolte des déchets dans le secteur du Vieux Carouge. Ce programme nommé Cyclotri inclut une levée des différents déchets quotidiens et presque « personnalisée » pour les habitants et les commerçants dans le secteur du Vieux Carouge. Cette prestation exceptionnelle a été développée dans une perspective de participer à la création d'emplois de solidarité présentés comme favorisant l'insertion socioprofessionnelle de chômeurs en fin de droits.

Cette prestation que finance la Ville de Carouge à hauteur d'environ CHF 400'000.- et dont une partie est refacturée aux entreprises et restaurants, n'a rien à voir avec une sous-traitance classique.

Car si la levée des déchets fait bien partie des tâches régaliennes de notre commune qui est d'ailleurs l'une des rares à ne pas sous-traiter sa voirie, la levée quotidienne pour les habitants ainsi que le ramassage des déchets pour les entreprises n'en font pas partie.

Cet engagement de Carouge à ne pas succomber à la facilité de la sous-traitance à bas prix s'est vu renforcé depuis le début de cette législature, et ce malgré des mesures d'économies prises pour plus de 5 millions depuis le début de l'année 2012. Et pourtant, notre ville est aujourd'hui l'objet d'accusations mensongères en ce sens. C'est pourquoi je tiens ici à réaffirmer clairement que le projet Cyclotri n'a jamais été et ne sera jamais un prétexte à générer des économies en comparaison d'une internalisation des prestations standard de la Voirie.

Quoi qu'il en soit, devant certaines critiques qui lui avaient été communiquées avant l'été, le Conseil administratif avait décidé de convoquer une commission « toutes commissions réunies » à Partage, à l'automne, afin d'échanger sans « tabous » sur la pertinence du programme cyclotri.

Entre temps, les collaborateurs de Partage dévolus au cyclotri sont entrés en grève avec des critiques et revendications qui touchent autant le statut d'EdS que les conditions ou les relations de travail au sein de Partage.

Devant la gravité des faits reprochés et la pertinence de plusieurs revendications, le Conseil administratif a entrepris les démarches suivantes :

- Nous avons immédiatement rencontré les grévistes afin de les entendre et d'obtenir des détails sur leurs accusations et revendications.
- Nous avons convoqué la direction de Partage afin d'avoir leurs positions, leurs explications et leurs propositions quant à ces accusations.

- Nous avons adressé à Mme Isabelle Rochat, Conseillère d'Etat en charge du département de la solidarité et de l'emploi un courrier demandant une revalorisation des salaires des EdS ou, tout au moins, la possibilité d'attribuer une prime aux collaborateurs affectés au Cyclotri et ce, en raison de la pénibilité de la tâche.
- Enfin nous avons pris la décision de doubler la commission prévue le 26 septembre afin que durant la 2^{ème} partie vous puissiez recevoir les grévistes et les représentants du Syndicat SIT qui ont été dûment invité à cet effet.

En dépit de la pression de certains médias et politiciens, le Conseil Administratif a décidé d'attendre cette commission pour décider de l'avenir de ce projet. Nous souhaitons en effet que tous les paramètres soient pris en compte et particulièrement ce qui concerne l'avenir des 15 grévistes de Cyclotri Carouge.

Car si une internalisation du secteur du Vieux Carouge avec retour au ramassage traditionnel paraît la solution la plus facile, cela signifierait probablement le chômage ou l'assistance pour la plupart des collaborateurs affectés jusqu'à récemment au Cyclotri. D'autre part, continuer comme si de rien n'était signifierait pour les grévistes de revenir à une situation décrite par eux-mêmes comme insupportable.

C'est pourquoi, devant la complexité et la sensibilité de ce dossier et étant donné que toute mesure qui irait au-delà du budget actuel ou qui impliquerait une dérogation à la procédure de recrutement nécessite le soutien du Conseil municipal, nous avons décidé d'attendre cette commission qui se tiendra dans une semaine. Et ce quel que soit le sort que vous réserverez à la motion qui est à l'ordre du jour du présent Conseil municipal sur ce sujet. Il va sans dire que devant l'urgence du dossier, une décision quant à la suite de ce programme sera prise immédiatement après cette commission.

La deuxième communication concerne la présentation publique du secteur Carouge-Est prévue le 9 octobre 2013 à 19h00 à la salle du Rondeau, dont les membres de ce Conseil ont dûment reçu l'invitation. M. Walder précise que cette présentation avait été faite aux membres du Conseil municipal lors d'une commission.

M. Walder rappelle qu'il ne faut pas hésiter à inviter les voisins ou toute personne qui serait intéressée car cette séance permettra au Conseil administratif d'exposer les contours de ce projet et ce développement ambitieux.

La troisième communication concerne ce qui a déjà été abordé tout à l'heure, c'est à dire le calendrier du Conseil municipal

M. Walder aimerait rappeler que l'élaboration du projet de calendrier annuel des séances du Conseil municipal est assurée par l'administration, sur la base des contraintes qui lui sont données et qui n'ont pas changé depuis des années. Il s'agit des délais budgétaires, des vacances scolaires, de l'espacement nécessaire entre les séances, des dates du Grand Conseil et enfin - jusqu'ici également - de l'attention portée aux jeunes parents pour lesquels le mardi soir est une soirée particulière puisque, pour le moment, les enfants ne vont pas encore en classe le mercredi.

Une fois le projet élaboré, il est soumis au Bureau qui est seul décisionnaire en la matière. Sur le calendrier figure explicitement la date des séances qui entrent en conflit avec le Grand Conseil. Pour le calendrier 2013, notons que le planning a dûment été approuvé par le Bureau du mois d'octobre 2012 sans aucune remarque comme en témoigne la note de synthèse de la séance du Bureau. Il a ensuite été présenté au Conseil municipal sans réaction particulière et enfin rendu officiel. Le Conseil Administratif n'intervient nullement sur cette question relevant de la seule organisation du Conseil municipal.

M. Walder ajoute que ni ses deux collègues ni lui-même n'ont de préférence entre les mardis et jeudis puisque leurs soirées sont de toute façon réservées pour d'éventuelles commissions.

Ainsi, l'ensemble des dates est connu et public pour 2013 depuis octobre dernier (y compris avec l'indication des sessions du Grand-Conseil sur la liste des séances). Si des membres de ce Conseil avaient voulu demander des changements, ils auraient pu le faire sans autres au Bureau ou lors de la transmission au Conseil municipal.

De plus, au vu des observations faites ce printemps, l'administration a spontanément proposé au dernier Bureau d'examiner l'opportunité de déplacer, pour 2014, le jour de séance plénière du Conseil municipal du jeudi au mardi au vu du nombre de jeudi qui pourraient poser problème et afin de couper court à toute tergiversation sur la question à l'avenir. Le Bureau n'a pas souhaité prendre de décision pour le moment et la question sera reprise en octobre.

Au vu de ces éléments factuels, vous conviendrez qu'animer les réseaux sociaux de rumeur de complot politicien sur cette question des dates pour le Conseil municipal est pour le moins incorrect. Le Conseil administratif souhaite appeler ce soir les animateurs des réseaux sociaux à un peu plus de retenue, d'objectivité et de maturité. Merci d'avance.

La quatrième communication concerne l'Audit de la Cour des comptes et ses suites.

En complément à la séance de présentation du rapport de la Cour des Comptes du 27 août dernier à laquelle les membres de ce Conseil ont été conviés, M. Walder aimerait faire, ce soir, un petit rappel des faits et des mesures prises.

L'audit de la Cour faisait suite à leur volonté de s'intéresser de plus près aux processus des RH dans les grandes communes genevoises. Carouge a bénéficié de la priorité en raison d'une lettre de dénonciation que l'UDC Carougeoise leur avait adressée en juin 2012. Cette lettre accusait tant les autorités carougeoises que la direction de notre administration d'actes de mauvais traitements et de gestion problématique à l'égard du personnel communal. Cette lettre mettait particulièrement en avant la situation vécue par des cadres et employés du service Transports, Voirie et Espaces verts.

Le rapport qui, il le rappelle, est disponible sur Internet livre trois enseignements principaux :

Le premier enseignement relève qu'à la suite des analyses effectuées et sur la base d'une enquête de satisfaction à laquelle 99 % des employées et des employés communaux ont répondu dans des conditions de confidentialité particulièrement précises et connues de tous, la Cour indique que le climat de travail est plus que satisfaisant.

Notons aussi que les vérifications effectuées par la Cour confirment que les recrutements sont effectués de manière pertinente, sur la base exclusive des compétences des personnes et en totale adéquation avec le profil des postes. Ainsi, la Cour balaie les allégations qui avaient fait état de népotisme ou de copinage, sans ambiguïté ni restriction. En ce qui concerne le harcèlement et le mobbing, rappelons également qu'aucune procédure de ce type n'a eu ou n'a cours actuellement dans nos services et que la Cour n'a observé ou entendu aucun élément nécessitant une mention particulière dans son rapport. *De plus chaque employé a pu faire part de ses éventuels griefs en matière de mobbing en répondant au questionnaire de satisfaction. Le résultat du questionnaire concernant les relations de travail avec la hiérarchie est présenté en page 86 du rapport. Il en découle notamment que le cadre de travail est considéré comme "plutôt satisfaisant" avec un taux de satisfaction global de 81%. Par ailleurs la Cour fait référence à 10% de collaborateurs se disant déçus et elle qualifie cette situation de "normale".* Malgré cette situation plutôt encourageante et afin de veiller à ce que toute personne qui souffrirait dans sa situation professionnelle puisse trouver soutien et appui, la Ville de Carouge va prochainement faire une nouvelle information auprès de son personnel pour lui rappeler toutes les possibilités, tant interne qu'externes et totalement neutres de faire part d'une telle souffrance, le cas échéant. Sans polémique, il apparaît donc que les allégations contenues dans la lettre de dénonciation adressée à la Cour étaient sans fondement.

Le deuxième enseignement concerne l'analyse des processus RH qui démontre que ces derniers sont en place et reposent sur une politique RH transparente stable, clairement validée par la Cour. Des améliorations doivent toutefois encore être apportées par des formalisations supplémentaires et des vérifications visant à prévenir des erreurs. Le Conseil administratif s'est engagé à mettre en œuvre l'ensemble des recommandations présentées dans le rapport. Plus globalement et concernant les recommandations faites sur les processus RH, le Conseil administratif envisage de présenter au cours du printemps prochain au Conseil municipal tant l'organisation de la mise en œuvre des diverses recommandations que l'état de leur avancement, ceci avant même d'en faire le premier retour auprès de la Cour des comptes. En effet, les membres de ce Conseil savent probablement que la Cour des comptes effectue après chaque audit un suivi annuel de la mise en œuvre des pistes tracées par leurs analyses et que ces informations sont disponibles chaque année dans le rapport d'activité de la Cour. Dans un souci de bonne information du Conseil municipal et par une volonté de transparence, l'ensemble de ces éléments seront donc exposés à l'occasion d'une séance de commission.

Le troisième enseignement : le rapport de la Cour des comptes pointe de potentiels manquements de gestion et un très fort sentiment d'inégalité de traitement au sein du Service transport, voirie et espaces verts. Une part de ces constats a conduit la Cour à informer le Ministère public qui a ouvert une enquête pénale. Rappelons une fois encore que cette enquête a été initiée par les informations transmises par la Cour des comptes directement au Ministère Public sans intervention de notre commune. A ce jour, la Ville de Carouge ne dispose toujours d'aucun élément lui permettant de prendre la mesure des manquements qui auraient eu lieu, ceci malgré ses demandes répétées auprès du Ministère public.

Par ailleurs, au niveau administratif, la Ville de Carouge a immédiatement mandaté un expert externe pour analyser le fonctionnement et proposer des améliorations à apporter dans ce service et aussi pour accompagner la direction et le personnel dans ces temps plutôt difficiles. Enfin, pour faire toute la lumière sur plusieurs aspects mis en évidence dans le rapport d'audit, le Conseil administratif a décidé de faire procéder à une enquête administrative qui va démarrer, selon nos statuts et conformément aux règles assez contraignantes de la procédure administrative. Cette mesure a nécessité, pour l'instant, la suspension du chef du secteur des ateliers de ce service. Si le Ministère public ne peut fournir à la Ville de Carouge strictement aucune information avant de très longs mois, ce qui est généralement le cas dans des enquêtes préliminaires telles que celle qu'il a lancée à Carouge, le Conseil administratif prendra les mesures internes et administratives supplémentaires pour clarifier la situation au sein de ce service. Bien évidemment le Conseil municipal sera régulièrement tenu informé de cette situation.

En conclusion, le Conseil administratif est déterminé à tout mettre en œuvre pour poursuivre les réformes nécessaires au fonctionnement moderne, efficace et transparent de tous nos services communaux. Le rapport de la Cour des comptes permet de confirmer les directions prises, il encourage des développements supplémentaires et pointe également les correctifs à apporter. Le mandat de conseil en organisation, l'enquête administrative et enfin la procédure judiciaire en cours apporteront leurs éclairages et conclusions, à leur niveau et, malheureusement peut-être, à leur rythme.

Dans cette attente, le Conseil administratif a réaffirmé son soutien au personnel en général qui traverse des moments difficiles et s'élève vivement contre des déclarations qui ne cherchent qu'à discréditer le travail fourni.

C'est avec consternation que le Conseil administratif a réagi et réagira encore contre les manœuvres de certains qui, pour des raisons politiques ou politiciennes, jettent le trouble, alimentent des rumeurs pourtant clairement démenties par l'audit et placent ainsi le personnel dans une situation très inconfortable. Plusieurs collaborateurs ont ainsi évoqué auprès de

leur hiérarchie combien ils se sentent pris en otage par des agissements qui les dépassent, qui discréditent leur travail et finalement attentent à leur honneur personnel et professionnel.

A noter également que ces agissements qui affectent gravement tous les collaborateurs peuvent également nuire aux prestations délivrées aux citoyens ainsi qu'à l'image et la réputation de notre cité.

Le Conseil administratif souhaite ainsi lancer un appel au calme et au respect en priant chacun de faire usage de bonne foi et de retenue afin de laisser au niveau du débat politique ce qui relève de ce dernier, sans polluer l'activité des services. Il convient ainsi de préserver la considération de chacun des membres du personnel qui délivre au quotidien des prestations de qualité aux Carougeoises et aux Carougeois.

Communications de Mme Lammar

La communication de Mme Lammar concerne les statistiques du département de la sécurité.

Suite au dernier rapport du bilan de la criminalité transmis par le département de la sécurité de M. Maudet, elle a le plaisir d'informer aux membres que Carouge affiche une baisse notable de l'activité criminelle.

Plus précisément, une grande baisse est affichée dans les domaines suivants :

Vols à la tire : - 33% entre le premier semestre 2012 et le premier semestre 2013

Cambriolages : - 32% entre le premier semestre 2012 et le premier semestre 2013

Vols à l'arraché : -23,1% entre le premier semestre 2012 et le premier semestre 2013

Vols à l'astuce : - 75% entre le premier semestre 2012 et le premier semestre 2013

Nous pouvons donc nous féliciter des mesures et moyens engagés en termes d'élargissement des plages horaires de la police municipale et du natel de patrouille mis à disposition de la population, ainsi que la signature du contrat local de sécurité, dont Carouge a été le précurseur. Au vu des chiffres annoncés, nous pouvons constater que ces mesures n'ont pas tardé à montrer leur pertinence.

Cela étant, loin de nous contenter des premiers résultats, nous continuons à étudier des pistes comme les engagements mixtes entre la police municipale et la gendarmerie, notamment lors de contrôles de vitesse.

Communications de Mme De Haller Kellerhals

Mme De Haller Kellerhals a le plaisir de présenter deux nouveaux membres du personnel et les quatre nouveaux procès-verbalistes auxiliaire.

Pour les membres du personnel :

Madame Katia Mazzocut a été engagée en qualité de Conseillère à Projet Emploi Jeunes au sein du Service des affaires sociales à 70% dès le 1er mai 2013.

Madame Yaël Ruta a été engagée en qualité de chargée de la culture au sein du Service des affaires culturelles à 50% dès le 26 août 2013.

Les procès-verbalistes auxiliaires de commission sont tous engagés depuis le 1er septembre 2013.

Madame Léa Hemmi est au bénéfice d'un baccalauréat économique et social et elle étudie actuellement à l'Université de Genève en vue d'obtenir son bachelors en droit.

Madame Charlotte Zihlmann possède un bachelor en droit et est en train de finaliser son master en droit international et européen.

Monsieur Thibald Nathan Bouvier étudie actuellement à l'Université de Genève en vue d'obtenir son bachelor en droit.

Monsieur Patrick Miramontes vient d'obtenir son bachelor en droit et a débuté un master de droit en sciences criminelles.

Mme De Haller Kellerhals souhaite une chaleureuse bienvenue à toutes ces personnes et espère qu'elles seront heureuses au sein de l'administration.

La deuxième communication concerne une brochure qui vient d'être distribuée pour le parcours céramique carougeois ainsi qu'une invitation à la soirée d'ouverture le samedi 28 septembre aux Halles de la Fonderie dès 17h30. Les membres de ce Conseil y sont très cordialement invités.

La troisième communication concerne le programme qui vient d'être distribué pour la manifestation organisée par notre Ville pour célébrer la journée internationale des personnes âgées fixée par l'ONU au 1^{er} octobre 2013.

Cette journée s'inscrit dans le prolongement de l'action développée par le service des affaires sociales dans le domaine de la lutte contre l'isolement des personnes âgées.

Grâce à la forte implication de nombreux partenaires dans l'organisation de cette journée, les seniors de Carouge auront la possibilité de découvrir la richesse et la diversité des activités organisées à leur attention sur le territoire communal.

La nouvelle édition du guide d'activités pour les seniors "Poivre et Sel", qui a également été remise aux membres, reflète fidèlement cette diversité et le réjouissant élargissement de l'offre proposée aux aînés.

En effet, nous avons dû ajouter quatre pages supplémentaires à cette deuxième édition pour parvenir à y intégrer toutes les activités qui ont vu le jour ces derniers mois, en particulier au sein du club des aînés.

Il est important, si nous voulons éviter que certaines personnes ne se retirent progressivement de toute vie sociale et ne s'isolent gravement, d'être en mesure de proposer une pluralité d'activités afin de répondre à la diversité des intérêts et des possibilités des aînés.

De manière plus large, cette journée internationale du 1^{er} octobre offrira l'occasion de réfléchir aux enjeux qui sont liés à l'évolution démographique, et notamment aux adaptations qu'il est nécessaire d'apporter à différents niveaux pour qu'une vie plus longue soit aussi une vie plus agréable pour nos aînés.

Mme De Haller Kellerhals remercie les membres de transmettre autour d'eux cette invitation pour participer à cette journée qui s'annonce particulièrement riche et conviviale.

La quatrième communication concerne un dépassement budgétaire en 2013 pour l'Espace de Vie Infantile de la cigogne

Le personnel de la cigogne était rattaché à la caisse de retraite de la CEH et, suite à la fusion votée par la population genevoise des caisses CIA et CEH, le montant demandé à Carouge, dans sa participation pour la crèche de la cigogne se monte à CHF 27'535.25. Ce montant paraîtra dans le compte rendu 2013 au printemps prochain.

4. COMMUNICATIONS DU BUREAU DU CONSEIL MUNICIPAL

La première communication concerne un courrier de M. Stéphan Pollini qui informe le Conseil municipal de sa démission du MCG

La Présidente demande au secrétaire d'en donner lecture.

Courrier de M. Pollini Stéphan adressé à Mme Anne Hiltpold, Présidente du Conseil municipal

Carouge le 25 août 2013

Madame La Présidente,

Par la présente, je vous remercie de prendre note de ma démission avec effet immédiat, dès réception de la présente du parti MCG.

En effet, après avoir mûrement réfléchi, je vous confirme que j'ai donné ma démission au MCG.

A ce jour, je me rends compte que je ne suis plus en accord avec mes supérieurs et surtout les idées qu'ils défendent.

Je siégerai en tant qu'indépendant au Conseil municipal dès la rentrée.

Je vous prie de croire, Madame la Présidente, à l'expression de toute ma considération.

Stéphan Pollini

La Présidente en prend note et M. Pollini siège désormais en tant qu'indépendant.

La deuxième communication concerne les décisions de l'Association des communes genevoises

Celles-ci se trouvent sur le site CMnet et le droit d'opposition est au 14 octobre 2013. La Présidente invite les membres à consulter ces décisions.

La troisième communication concerne le calendrier des dates des séances du Conseil municipal pour 2014.

La Présidente précise que ce sujet sera évoqué lors de la prochaine séance du Conseil municipal

La quatrième communication concerne les locaux de vote pour 2014

La Présidente rappelle que les Présidences et vice-présidences sont assurées par les partis politiques et une proposition de répartition sera prochainement transmise par le Secrétariat général. Il conviendra de retourner ladite proposition au plus tôt en faisant part des remarques et disponibilités.

5. DELIBERATION ADMINISTRATIVE 85-2013 P : PROPOSITION DU CONSEIL ADMINISTRATIF RELATIVE A L'OUVERTURE D'UN CREDIT D'ETUDE DESTINE AU FINANCEMENT DU PROCES-SUS DE REVISION DU CONCEPT GENERAL DE L'AFFICHAGE SUR LE TERRITOIRE COMMUNAL CAROUGELOIS

M. Walder explique que la proposition du Conseil administratif soumise aujourd'hui pour un crédit de CHF 110'000.-- permet de procéder à la révision complète du concept général de l'affichage sur le territoire communal.

Pour rappel, le concept d'affichage public actuel à Carouge a été produit, proposé et financé par la société au bénéfice de la concession pour l'affichage public à Carouge, soit la SGA.

Hormis le contrat général d'un montant annuel de CHF 135'000.--, plusieurs contrats en cours ou échus ont consisté en l'échange d'espaces d'affichage contre le financement de l'abribus.

L'affichage public, sur certains emplacements échangés, continue alors que les abribus sont complètement amortis.

Parallèlement, nous avons remarqué que des espaces d'affichage non répertoriés pour l'affichage publicitaires sont actuellement utilisés comme tel.

Enfin, il nous faut tenir compte des perspectives de développement démographiques dans certains secteurs de Carouge jusqu'ici relativement épargné ainsi que des considérations liées à la limitation de certaines publicités ; préoccupations il semblerait partagée par certains parmi vous qui présenteront aujourd'hui même une motion en ce sens visant l'accès aux crédits.

Le service de l'urbanisme a travaillé depuis plus d'un an à la révision du concept d'affichage. Plusieurs options ont été évoquées et des contacts divers et variés ont été pris tant avec d'autres communes qu'avec des experts dans différents domaines.

Sur la base des éléments recueillis, de la complexité juridique et sur les conseils et l'expérience de toutes les autres villes qui sont passées par là, nous avons dû nous résoudre à demander un crédit, seul permettant de financer un tel travail qui nécessite des moyens et des compétences précises en la matière.

Le Conseil administratif est arrivé à la conclusion que pour optimiser le rendement de l'affichage public à Carouge et poser clairement les bases et limites de ces espaces sur notre territoire, il était indispensable de mandater des experts indépendants comme l'on fait la plupart des Villes suisses.

Le Conseil administratif espère aujourd'hui que vous entrerez en matière sur cette proposition afin qu'il puisse vous donner toutes les informations nécessaires sur ce dossier éminemment complexe lors d'une prochaine commission que vous choisirez.

M. Gerster déclare que le PLR ne prendra pas en considération ce projet pour diverses raisons. Il a été dit, à plusieurs reprises en commission de l'urbanisme que le service était déjà plus que débordé. Toutefois, ce projet a des demandeurs qui viennent poser des affiches et réalisent un gain ; de ce fait ce n'est pas à la commune de payer ses études mais à eux d'en proposer qui nous conviennent. Dans ce cas de figure, le montant versé annuellement à la commune est de CHF 135'000.— pour 320 points d'affichage ; cela représente un gain de CHF 422.— par point. Il est demandé d'investir CHF 80'000.— pour l'aide juridique, ce qu'il peut concevoir, même s'il lui semble que l'administration pourrait très bien se défendre. Par contre, la somme de CHF 80'000.— prévue pour le plan d'urbanisme, représente 60% du revenu annuel sur l'affichage qui est dépensé d'un coup. On va nous dire que l'amortissement se fait sur 10 ans et que cela ne représente plus que 6% sur 10 ans ; mais si on met le montant de l'amortissement en support d'affichage on parle de 19 emplacements. Donc pour imaginer d'amortir le gain il faudrait déjà prévoir 19 emplacements supplémentaires. Que cela soit possible ou non, ces montants semblent élevés pour le PLR, ceci d'autant plus que la société qui pose les affiches est demanderesse ; elle doit supporter ses frais et, ensuite, le Conseil municipal valide ou non ce qu'elle propose.

M. Walder explique qu'actuellement, aucune entreprise ne serait assez bête pour venir proposer l'augmentation d'un contrat. Effectivement qu'ils prendraient les frais à leur charge

mais les conclusions du rapport d'une entreprise qui a un intérêt direct ne seraient pas celles qui seraient attendues. L'objectif à faire cet état des lieux a aussi but de pouvoir augmenter le montant actuellement payé de CHF 135'000.— ; montant que nous évaluons à plusieurs dizaines de milliers de francs de plus que nous pourrions percevoir par année pour les espaces publicitaires actuels. Cela donnera aussi l'occasion de voir si nous préférons restreindre un peu ces montants en fixant des critères plus stricts. Toutes ces questions feront l'objet de discussions mais sans un état des lieux, il est extrêmement difficile d'entrer en négociation puisque tous les documents et informations sont aujourd'hui en main de la société qui est au bénéfice de la concession d'affichage. Cet élément nous limite énormément dans nos négociations et il s'agit d'optimiser le rendement et non de dépenser CHF 110'000.— sans aucun retour sur investissement.

Mme Molinari est étonnée des propos de M. Gerster, venant en représentant de son parti. Il s'agit, comme M. Walder vient de l'expliquer, d'être en mesure en tant que commune d'avoir toutes les cartes en main, jouer davantage le principe de la concurrence, et revoir les montants demandés qui sont très probablement sous-estimés. Un gain à termes peut être effectué et il est normal qu'un élément comme l'affichage public qui prend une visibilité importante sur le territoire fasse l'objet d'une analyse, non seulement d'un point de vue du gain en entrées et sorties mais aussi de quel type d'affichage nous voulons. D'ailleurs, nous allons nous prononcer aujourd'hui sur 2 motions qui sont en relation directe avec ces éléments et elle pense qu'il est tout à fait pertinent de pouvoir aller en commission pour en discuter.

La Présidente rappelle que nous parlons pour le vote de la prise en considération et elle remercie les membres de ne pas s'exprimer sur le fond.

M. Gevisier déclare que le groupe UDC ne prendra pas en considération cette délibération parce qu'une fois de plus, le Conseil administratif ne prend pas ses responsabilités. La Ville de Carouge a une urbaniste et il demande des explications pour la rubrique architecte-urbaniste CHF 80'000.—.

M. Walder répond que l'objectif est de prendre cette délibération en considération et de la renvoyer en commission afin que le Conseil administratif apporte toutes les explications ; libre ensuite aux membres de voter ou non ce projet. Par contre, si les membres de ce Conseil souhaitent la discussion immédiate, le Conseil administratif donnera toutes les informations souhaitées mais sans prise en considération il ne peut rien faire.

La prise en considération est acceptée par 18 oui et 9 non.

Le bureau propose le renvoi en commission de l'urbanisme-mobilité-aménagement.

Il n'y a pas d'autre proposition et la Présidente ouvre le tour de pré-consultation.

M. Gerster souhaite que l'on donne aux membres de la commission les noms des autres entreprises qui pourraient se battre sur ce marché puisque Mme Molinari a souligné son ignorance.

6. DELIBERATION ADMINISTRATIVE 86-2013 P : PROPOSITION DU CONSEIL ADMINISTRATIF RELATIVE A L'OUVERTURE D'UN CREDIT D'INVESTISSEMENT POUR DES ETUDES ET DEMAR-CHES LIEES AU DEVELOPPEMENT DE LA PARTIE DU PERIMETRE PRAILLE-ACACIAS-VERNET (PAV) SUR LE TERRITOIRE CAROUGEAIS

M. Walder explique que cette délibération fait suite à la double commission qui s'est tenue le 3 septembre 2013 et durant laquelle a été présenté l'état d'avancement de ce dossier et plus précisément du Plan Directeur de Quartier du PAV.

Le Conseil administratif a exposé lors de cette commission l'importance pour la Ville de Carouge de participer aux études et concours concernant ce périmètre. La directrice du PAV a elle-même confirmé l'importance pour ce projet d'avoir une implication des communes et le souhait de pouvoir compter sur la participation active et les positions argumentées des communes. Nous avons également reçu, lors de cette commission nos collègues des villes de Genève et Lancy qui ont expliqué combien la collaboration entre nos trois communes était nécessaire, appréciée et fructueuse.

Il a en effet été relevé que des résultats ont déjà obtenu, comme la validation formelle du Plan Directeur de Quartier par le Conseil municipal des trois communes, la demande de Carouge pour un grand parc public qui est désormais portée par le Conseil d'Etat ou encore la remise à ciel ouvert des cours d'eau dont la Drize, qui était un souhait des trois communes.

Il a également été expliqué des enjeux de ce périmètre pour Carouge, tout particulièrement sur deux domaines actuellement en cours de négociation, soit la mobilité et le financement des aménagements et des équipements publics.

Enfin, il a été rappelé que cette collaboration très intense entre nos trois communes permettait non seulement de renforcer notre position mais aussi de mutualiser nos ressources et de coordonner nos besoins.

Nous avons également expliqué, lors de cette commission, l'importance de pouvoir participer financièrement aux études et concours organisés dans ce secteur crucial pour l'avenir de notre commune. Cela nous permet, non seulement de mieux défendre et représenter les intérêts de la Ville de Carouge mais également d'argumenter nos positions et ainsi d'être plus convaincant, sans pour autant retarder encore plus ce projet qui est un enjeu crucial du développement de notre Canton.

Le Conseil administratif a bien entendu la demande des membres pour limiter le crédit d'investissement au besoin pour deux ans et à ne pas l'attribuer à la communauté des communes urbaines.

Raison pour laquelle, le Conseil administratif propose un crédit d'investissement de CHF 250'000.— pour diverses études et démarches liées au développement de ce secteur carougeois du périmètre Praille-Acacias-Vernet.

M. Walder invite les membres à soutenir ce crédit qui est des plus importants pour l'avenir de Carouge.

La prise en considération est acceptée à l'unanimité.

Le bureau propose la discussion immédiate compte tenu de la séance qu'il y a eu récemment.

Il n'y a pas d'autre proposition et la Présidente ouvre la discussion immédiate.

M. Gevisier, au nom de l'UDC demande le prix déjà payé et le choix des entreprises carougeoises, genevoises ou suisses. Il demande également que si des Conseillers administratif font partie du jury, ceux-ci ne touchent aucune indemnité.

M. Walder répond que le Conseiller administratif présent dans les concours est lui-même la plupart du temps. Toutefois, il y a aussi eu Mme Lammar pour certains concours et il y aura peut-être Mme De Haller Kellerhals pour les domaines culturels et sportifs. M. Walder précise qu'il n'y a pas de jetons de présence dans ces concours pour les représentants des communes et de l'Etat.

Concernant la question par rapport aux entreprises carougeoises, comme dans tous les concours d'architecture, il y a des appels d'offres. Cette procédure respecte des critères de mises en concurrence qui font l'objet d'un consensus ; les communes y sont soumises et lors-

qu'un certain montant est dépassé, il n'est plus possible de choisir explicitement des entreprises carougeoises au détriment d'autres entreprises. Cela fait partie de certains accords discutés, entre autre, à l'OMC.

M. Walder invite M. Gevisier et son parti à essayer de modifier cela afin qu'il puisse y avoir une préférence locale dans les appels d'offres ; le Conseil administratif en serait très heureux.

M. Gevisier remercie M. le Maire et son parti sera très attentif à ce qui vient d'être dit.

M. Prod'Hom déclare que les Verts soutiennent cette délibération parce qu'il s'agit de la fiscalité de demain pour Carouge et les enjeux sont énormes. Il a été clairement dit au niveau de l'Etat qu'on avait besoin de retours et que ses réflexions doivent se faire à plusieurs. Un gros travail a déjà été fait par le service de l'urbanisme et son magistrat pour anticiper et avancer sur des démarches déjà entreprise et ce crédit de construction va permettre d'avancer pleinement. M. Prod'Hom souligne que l'Etat n'a jamais fait un périmètre aussi grand sur son territoire et il est nécessaire de travailler à plusieurs afin d'avoir des inputs par rapport à la commune pour pouvoir avancer.

Pour toutes ses raisons, les Verts soutiendront cette délibération.

Mme Stebler déclare que son groupe va soutenir cette coordination des trois villes en rappelant l'importance de Carouge qui a 40% de ce territoire. Il est très bien de réunir les énergies.

M. Gerster demande la confirmation qu'il a bien compris que ce montant n'est pas pour la communauté des communes mais pour défendre les intérêts de la ville de Carouge dans ses projets.

M. Walder répond qu'il s'agit bien d'un crédit d'étude pour que la ville de Carouge puisse participer financièrement et en direct. Ce montant n'est pas un crédit d'investissement attribué à la communauté des communes urbaines. Ceci dit, il est bien entendu que le Conseil administratif va continuer à collaborer avec la Ville de Genève et celle de Lancy afin de mutualiser les ressources. Par contre cette collaboration sera directe et non à travers la communauté des communes urbaines. Le PAV est discuté avec les trois communes.

M. Gerster ne cache pas que le PLR est assez partagé sur cette question. Effectivement, son parti estime que le service de l'urbanisme est relativement bien étoffé et qu'il devrait mettre des priorités dans des projets comme celui-ci qui semble primordial. On ne peut pas être bon sur tout et il faudrait peut-être relâcher le travail sur certains autres projets. En commission il a été répondu que ce n'est pas possible, ce dont le PLR n'est pas forcément convaincu. De plus, son parti est gêné de signer des chèques en blanc sans avoir de retour. En effet, c'est la vision que va avoir l'urbaniste qui fait certainement son travail au mieux de ce qu'elle pense mais qui n'est pas la vision complète de ce Conseil municipal. Nous allons voter CHF 250'000.— pour faire des études et en fin de compte, il est possible que certains membres autour de cette table soient déçus des résultats, sans même parler de clivage politique mais d'une vision de Carouge qui, il l'espère, est partagée par la gauche et la droite.

Si cette somme est votée, le PLR aimerait avoir un retour et être tenu informé. En son temps, il existait la commission CEVA et certains membres accompagnaient les magistrats et chefs de service au département. Cela n'a peut-être pas de sens pour certains mais l'information était diffusée parce que la présence des membres était politique et elle consistait à redistribuer l'information au sein des groupes. Il est vrai qu'il était assez compliqué de se libérer pour se rendre à ces séances mais nous étions informés sur les points importants et il y avait une vision du Conseil municipal.

M. Walder répond que Mme Lorenz, la cheffe de l'urbanisme, vient de passer deux jours dans le concours d'aménagement pour le périmètre de l'Etoile. Ces séances lui prennent beaucoup de temps et si la Ville de Carouge veut participer activement, elle doit participer au financement du concours qui est sur son territoire, raison pour laquelle, le Conseil administratif demande un crédit. Il ne s'agit pas d'engager du personnel supplémentaire mais de faire des études spécialisées d'économistes, d'experts en mobilité, d'experts dans d'autre domaine et

notamment en architecture afin de compléter les connaissances du service et pouvoir participer à ces concours que nous payons. Pour chaque bâtiment construit sur la commune il y a un concours et ce n'est pas parce que le service de l'urbanisme est doté d'un certain nombre de personnes que le concours devient gratuit. En effet, il faut le financer, raison pour laquelle le Conseil administratif demande des fonds.

Mme Molinari estime qu'il est important de soutenir cette délibération. Elle abonde dans le sens de M. Gerster parce qu'elle pense, concernant l'information, que la commission du 3 septembre 2013 qui a traité du PAV était riche en enseignement et en échange. Sur cette base, nous nous rendons compte de la complexité du dossier, et non seulement jusqu'à aujourd'hui mais surtout pour le futur car des études de plus en plus spécialisées par secteur du territoire communal vont être menées. Bien sûr que le rôle du service de l'urbanisme est de participer à ces séances et encadrer mais ce service doit, aujourd'hui, non seulement se prononcer sur ces questions mais également assurer un suivi de bon nombre de Plan Localisé de Quartier. De mémoire, une soixantaine de dossiers sont en cours et il est important de se donner la capacité de pouvoir interagir avec les autres communes et défendre les intérêts de notre cité.

Elle souligne que c'est extrêmement important parce que, parfois, des demandes viennent du Canton et les intérêts peuvent être divergents. Par exemple si le Canton veut valoriser un terrain sur un territoire du Canton alors qu'il n'y a pas suffisamment de clarté par rapport au financement des équipements public, cela montre à quel point il est important que Carouge puisse avoir cette force d'analyse et cette capacité de proposition.

La délibération est acceptée par 17 oui, 5 non et 5 abstentions.

Vu que le Grand Conseil a voté le 23 juin 2011 la loi modifiant les limites de zones du quartier Praille-Acacias-Vernets (PAV) en créant une zone 2, une zone de développement 2 et autres, confirmant ainsi les conditions pour une mutation de ce périmètre en quartier urbain comportant du logement, des activités, des équipements et espaces publics en lieu et place de la zone industrielle que nous connaissons aujourd'hui ;

vu que, pour accompagner cette évolution et planifier un aménagement cohérent de ce futur quartier dont l'évolution prendra plusieurs décennies, les autorités devront, selon les dispositions de la loi modifiant les limites de zones du quartier Praille-Acacias-Vernets (PAV), mener un certain nombre de démarches d'aménagement, telles que :

- selon les termes de son article 2 alinéa 4, mettre au point dans un délai de deux ans après l'adoption de cette loi de déclassement, un plan directeur de quartier PAV (PDQ PAV), liant les autorités cantonales et communales,
- adopter des plans localisés de quartiers, dits PLQ PAV, afin de préciser l'aménagement des secteurs préalablement aux autorisations de construire ;

vu que, pour mettre au point ces documents et afin d'étayer la réflexion sur la mise en place de règles d'aménagement, l'Etat, notre commune et les deux autres villes doivent mener de nombreuses études dans les différents domaines concernés ;

vu que ces études sont également liées à la nécessité d'anticiper les conséquences du développement de ce quartier et ses importantes répercussions, notamment financières, sur l'avenir de notre ville en fonction des compétences communales, tout particulièrement en ce qui concerne les infrastructures et équipements publics ;

vu que les réseaux et voiries existants, prévus et dimensionnés pour un tissu industriel, devront être adaptés tandis qu'un certain nombre de routes seront à créer de toute pièce, et qu'il est de la responsabilité de la commune de bien anticiper, par des négociations serrées et documentées avec l'Etat, les coûts, la prise en charge et le calendrier de ces investissements importants ;

vu que, la commune n'a que très peu de maîtrise foncière sur le territoire du PAV et que face à l'Etat, à la fois propriétaire foncier et aménageur, il est important que les autorités carougeoises s'assurent des meilleures compétences professionnelles pour les accompagner dans leurs négociations sur les questions économiques ;

vu que, les autorités carougeoises sont les plus à même d'identifier et de documenter les besoins des communautés et de vérifier que la qualité de vie des habitants actuels et futurs sera satisfaisante, notamment grâce à une concertation avec les associations de quartiers et d'intérêts divers présentes sur son territoire ;

vu que, compte tenu du caractère exceptionnel de ce périmètre et des impacts importants pour leur devenir, les villes de Genève, Carouge et Lancy ont créé une Communauté des communes urbaines (CCU), association au sens des articles 60 et suivants du Code civil suisse, dont le but est essentiellement axé sur l'étude des problématiques d'aménagement du territoire ;

vu que cette coordination est particulièrement indispensable dans de nombreux domaines particulier à ce projet, tels que la remise à ciel ouvert des rivières, la mobilité ou encore la répartition des nouveaux logements et emplois visés par ce renouvellement urbain ;

vu que les trois villes ont décidé d'agir de manière concertée et coordonnée dans ce processus d'aménagement complexe, augmentant par la même occasion le poids de l'échelon communal qui, dans les faits, n'est que peu reconnu dans le système genevois ;

vu que, à titre d'exemple, la collaboration des trois villes a permis d'obtenir que le Règlement d'application de la loi modifiant les limites de zones du PAV inclue une approbation formelle par les Conseils municipaux des trois communes du futur PDQ PAV ;

vu que, suite à la prise de position publique de la CCU en février 2012 et à l'intervention au comité de pilotage du 7 juin 2012, le Conseil d'Etat a, également pour exemple, accepté de réserver un espace de 60'000 à 80'000 m² destiné à un parc public et chargé la direction de projet PAV d'étudier plus précisément les conditions de sa mise en œuvre ;

vu qu'ainsi, sous différents aspects, la collaboration a permis aux trois villes de prendre des positions homogènes et cohérentes quant à la mutation du PAV, en particulier dans les domaines qui impactent directement les compétences communales et qu'elle est désormais reconnue et sollicitée par les autorités cantonales comme un interlocuteur coordonné ;

vu que l'action conjointe des trois communes a d'ores et déjà permis d'identifier les besoins en termes d'écoles, de façon à pouvoir intégrer dans le PDQ PAV la localisation de périmètres scolaires et de mettre en œuvre sans tarder la planification de ces équipements de manière satisfaisante ;

vu qu'il en va de même pour les équipements sportifs et culturels où les prises de position des trois communes ont conduit l'Etat de Genève à tenir compte des demandes communales dans le programme du Mandat d'Etude Parallèles (MEP) lancé dans le secteur de l'Etoile ;

vu que pour répondre à la mutation progressive et probablement hétérogène du périmètre PAV, et afin de répartir au mieux les charges d'investissement dans le temps, la collaboration entre les communes concernées permet d'envisager des formes de mutualisation temporaires, voir définitives de certains équipements de proximité ;

vu que les réflexions et démarches conjointes des communes nourrissent un dialogue constructif qui s'est noué avec l'Etat à partir des hypothèses de base de l'étude mobilité me-

née par ce dernier, ce qui permet de définir des concepts et objectifs communs mieux en rapport avec l'ambition que l'on souhaite se donner pour ce futur quartier ;

vu que, cas échéant, ce partenariat permet de répondre à meilleur coût par une étude commune aux besoins des trois villes et de faire appel pour ces dernières aux meilleurs mandataires dans un laps de temps serré ;

vu que, grâce à l'insistance concertée des trois villes, Carouge comme les deux autres communes est maintenant systématiquement impliquée dans toutes les études, mandats d'études parallèles et concours portant sur son territoire et que cela implique une forte disponibilité et des contributions tant du point de vue financier qu'en termes de ressources humaines ;

vu qu'il est nécessaire de doter la commune et ses différents services des moyens et ressources nécessaires pour mener, dans les deux ans à venir, les démarches suivantes :

1. études liées au PDQ PAV (équipements, foncier, infrastructures, mobilité, aménagements paysagers, environnement, économie),
2. études liées à la préparation des PLQ PAV (examen et orientation des demandes préalables, études localisées liées à l'espace public, aux équipements, contraintes d'assainissement et autres, nécessaires à la détermination du tracé et de l'emprise des servitudes et cessions au domaine public),
3. participation aux autres démarches entreprises par l'Etat (concours, mandats d'étude parallèles),
4. concertation et information publique ;

conformément à la Loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 ;

sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal par 17 oui, 5 non et 5 abstentions

D É C I D E

1. D'ouvrir un crédit d'étude de CHF 250'000.- destiné à des études mandatées, cas échéant co-mandatées par la Ville de Carouge, à une assistance à maîtrise d'ouvrage ponctuelle et à la participation à des concours et autres procédures ainsi qu'à la concertation et information publique.
2. De comptabiliser la dépense prévue, dans le compte des investissements, puis de la porter à l'actif du bilan de la Ville de Carouge, dans le patrimoine administratif,
3. D'amortir le montant de Fr. 250'000.— au moyen de 5 annuités, dès 2015, sous rubrique 79.331.
7. **RESOLUTION ADMINISTRATIVE 4-2013 P : PROPOSITION DE RESOLUTION DU CONSEIL ADMINISTRATIF RELATIVE A L'EXIGIBILITE DE LA RENTE DU DROIT DE SUPERFICIE DUE PAR LA FONDATION DU CINEMA BIO POUR LA PERIODE 2013-2017**

Mme Lammar introduit le sujet.

Mme Lammar rappelle qu'en 2004 le Conseil municipal avait octroyé à la Fondation du cinéma Bio, pour une durée de 30 ans, soit jusqu'au 31 décembre 2035, renouvelable, un droit de superficie distinct et permanent grevant à titre de servitude la parcelle numéro 219, soit celle où se situe le cinéma actuellement.

Dans cette même délibération, le Conseil municipal a fixé à 1%, sur la valeur du terrain non indexé, soit un montant de CHF 992'440.--, le montant de la rente du droit de superficie, montant dont le Conseil municipal doit décider tous les 4 ans, et en fonction de la situation économique de la Fondation s'il entend l'exiger ou non, en tout ou partie.

En 2009, le Conseil municipal a accordé la gratuité pour la période 2009-2013 et aujourd'hui, les membres de ce Conseil sont, à nouveau, appelés à se prononcer sur cette question.

Au vu des comptes de la Fondation du cinéma Bio au 31 décembre respectivement des années 2009 à 2012, il apparaît que la situation ne permettrait pas au cinéma Bio de verser cette somme. Dès lors, le Conseil administratif propose, tout comme en 2009, par cette résolution de renoncer une nouvelle fois à exiger à la Fondation du cinéma Bio, le versement de la rente du droit de superficie pour une nouvelle période de 4 ans, soit pour les années 2014 à 2017.

La prise en considération est acceptée à l'unanimité.

Entre la discussion immédiate et le renvoi en commission, le bureau propose le renvoi en commission des finances.

M. Maulini explique que le bureau fonctionne comme un mini conseil municipal où le débat a déjà été entamé et il a proposé de renvoyer cette résolution en commission des finances. Bien sûr que les finances sont parfaitement capable de traiter cette résolution mais au niveau de la symbolique, plusieurs membres pensent que c'est une question culturelle et qu'il serait plus judicieux de la renvoyer à la commission de la culture ; ceci d'autant plus que la situation du cinéma Bio est un combat permanent.

M. Maulini pense qu'il faudrait recevoir M. Calame en commission afin d'écouter ses commentaires sur les résultats financiers ainsi que le fonctionnement et la vie du cinéma au milieu de la cité.

M. Maulini propose, au nom des Verts, le renvoi en commission de la culture.

M. Barthassat propose la discussion immédiate.

La discussion immédiate est refusée par 21 non et 6 oui.

Le renvoi en commission de la culture est accepté par 15 oui, 9 non et 2 abstentions.

La Présidente ouvre le tour de pré-consultation.

M. Morex, au vu de la situation du cinéma Bio qui fait des bénéfices depuis quelques années, demande aux commissaires d'étudier la possibilité que cette Fondation paie une part ou la totalité de la rente du droit de superficie.

M. Gevisier est étonné du renvoi en commission de la culture parce que nous parlons d'argent. Il pense que si le cinéma Bio fait des bénéfices, il faut le taxer ; par contre, en cas de déficit, il faut l'exempter de toute redevance. De plus, il souhaite signaler que la buvette fait concurrence à tous les commerces de la place et il estime que ce n'est pas loyal vis-à-vis des autres commerces.

Il recommande la loyauté

8. MOTIONS

1. Motion 32-2013 P : relatif au budget alloué à la musique municipale

La Présidente demande à son auteur s'il souhaite voir sa motion portée à l'ordre du jour.

M. Monney répond positivement.

La Présidente demande au secrétaire d'en donner lecture

RELATIF AU BUDGET ALLOUÉ A LA MUSIQUE MUNICIPALE

*Mesdames les Conseillères municipales,
Messieurs les Conseillers municipaux,*

Informés par divers membres de la Musique municipale de problèmes de financement liés au fonctionnement de l'Ecole de musique, laquelle assure la formation des jeunes musiciens

- *considérant qu'une recherche de fonds privés aurait déjà été engagée par cette Société ;*
- *considérant le risque d'interruption de cet enseignement en cours d'année ;*
- *considérant la nécessité d'anticiper les problèmes graves qui pourraient en résulter.*

Par ces motifs, le Conseil municipal de Carouge

Invite le Conseil administratif

à fournir au Conseil municipal tous les éléments d'information y-relatifs et à convier les représentants de la Musique municipale à venir exposer leur situation actuelle par-devant la Commission des Finances.

PS, UDC, PDC, Les Verts, PLR, MCG, AGT

Date du dépôt : Carouge, le 9 septembre 2013

M. Monney explique que plusieurs Conseillers municipaux ont été abordés par des membres de la musique municipale concernant de gros problèmes financiers liés à l'école de musique. Cette société fait un travail admirable au niveau de l'école de musique pour les carougeois et l'objectif de cette motion consiste à auditionner les représentants de ladite école afin qu'ils exposent leurs problèmes pour que nous puissions, éventuellement, leur donner un petit coup de pouce financier pour boucler leur budget 2013.

Il faut également savoir qu'ils ne sont pas restés passifs puisque, de leur côté, ils ont trouvé des fonds privés mais malheureusement ceux-ci ne suffisent pas à boucler les comptes 2013.

M. Monney rappelle que cette motion a été déposée et signée par tous les partis de ce Conseil municipal.

La prise en considération est acceptée à l'unanimité.

Le bureau propose le renvoi en commission des finances.

M. Maulini a l'impression de faire un copier/collé puisqu'il a les mêmes arguments que pour l'objet précédent et va faire une proposition allant dans le même sens. Nous savons que la commission des finances est capable de compter mais il en est de même pour la commission de la culture et il s'agit aussi d'un problème culturel et pédagogique.

M. Maulini propose un renvoi à la commission de la culture.

Le renvoi en commission de la culture est accepté par 17 oui, 4 non et 6 abstentions.

M. Gevisier fait remarquer que l'UDC est très fier de la musique municipale de Carouge parce que c'est une grande richesse pour la Ville de Carouge. N'a-t-elle pas été l'ambassadrice de Carouge à Budapest, en France ou au Vatican en 2008 ? Notre musique municipale fonctionne en grande partie grâce à son centre de formation et l'école de musique. Celle-ci doit vivre pour le bien de la formation musicale.

L'UDC soutiendra une subvention extraordinaire ; cependant, en 2008 l'école comptait 10 élèves et, aujourd'hui, il y en a 35 ; les membres de l'UDC ne comprennent pas le plan financier et les vases communicantes entre la société et l'école.

Que s'est-il passé dans la comptabilité pour présenter un tel manque à gagner ? Comment l'école a-t-elle survécu jusqu'à présent ? Pourquoi venir seulement aujourd'hui dire que le rendement n'est pas bon ?

Ce sont des questions qui méritent de bonnes réponses et L'UDC Carouge demande à la commission de la culture de solliciter les services financiers de la commune pour analyser toute la comptabilité de 2008 à nos jours pour la musique municipale, vu les sommes non négligeables demandées pour cette année et en 2014. En effet, l'UDC veut pouvoir voter en toute quiétude.

M. Barthassat recommande au président de la commission de la culture de convoquer les gens rapidement.

M. Voignier est convaincu que la commission de la culture sait compter ; toutefois, il aimerait une présentation sur la composition, le nombre de membres, les finances ainsi que tous les soins devant être apportés au matériel. Il faut que les membres soient à même de pouvoir prendre une décision en sachant où vont les fonds et comment ils sont attribués. Il sait que les instruments demandent beaucoup d'entretien et que les joueurs participent fortement pour leurs instruments personnels.

2. Motion 33-2013 P : pour la mise en place d'ateliers sur les questions de budget domestique et des impôts pour les jeunes de 18 à 25 ans

La Présidente demande au secrétaire d'en donner lecture

POUR LA MISE EN PLACE D'ATELIERS SUR LES QUESTIONS DE BUDGET DOMESTIQUE ET DES IMPOTS POUR LES JEUNES DE 18 A 25 ANS

*Mesdames les Conseillères municipales,
Messieurs les Conseillers municipaux,*

- vu l'augmentation de l'endettement des ménages
- vu l'augmentation de l'endettement des jeunes adultes
- vu l'augmentation croissant du travail des services sociaux communaux pour essayer de trouver des solutions de remboursement
- vu la facilité pour obtenir un petit crédit
- vu que 80 % des adultes surendettés ont contracté leurs premières dettes avant l'âge de 25 ans.
- vu la décision de la commune de Vernier de mettre en place ce type d'atelier.

Par ces motifs, le Conseil municipal de Carouge

Invite le Conseil administratif

A écrire à tous les jeunes carougeais de 18 à 25 ans pour les sensibiliser à cette problématique de l'endettement et à mettre en place des ateliers de gestions du budget domestique et des impôts.

Pour le PDC, Bertrand Buchs et Stéphane Barthassat

Date du dépôt : Carouge, le 9 septembre 2013

La Présidente demande si le groupe PDC souhaite voir sa motion portée à l'ordre du jour.

M. Barthassat répond positivement.

La prise en considération est acceptée à l'unanimité.

Le bureau propose le renvoi en commission sociale.

Il n'y a pas d'autre proposition et la Présidente ouvre le tour de pré-consultation.

M. Etienne demande à la commission de faire l'inventaire de tout ce qui se fait actuellement en matière d'ateliers de gestion du budget domestique et des impôts au niveau Cantonal ainsi qu'au niveau de la commune pour savoir quels sont les conseils donnés par le service social.

Par rapport à l'invite demandant d'écrire à tous les jeunes carougeais de 18 à 25 ans, il aimerait en connaître le coût financier. De plus, il souhaite avoir une vision financière globale pour la réalisation de toutes les "invites" de la motion.

M. Monney demande d'inviter Mme Sophie Rodari qui est sociologue, professeur à l'HETS et donne des conférences sur cette problématique. Il demande d'inviter également l'association alternatives-dettes dont le siège est à Carouge ainsi que le service des affaires sociales de la Ville de Carouge.

Mme Marti fait une recommandation générale aux motionnaires (qu'elle avait déjà fait en son temps). En effet, il faut qu'ils se renseignent avant de faire des motions parce que le service social a une permanence de désendettement et une personne spécialisée sur ce sujet travaille en son sein. Il aurait été plus pertinent de consulter cette personne avant de faire une motion.

M. Gevisier souhaiterait inviter les parents des enfants endettés. En effet, il revient aux parents, dans leur rôle éducatif de montrer aux enfants comment gérer l'argent. De plus, trop de social tue le social.

La Présidente suggère à M. Gevisier de transmettre les noms à l'administration pour convier les parents des enfants.

3. Motion 34-2013 P : pour l'interdiction de la réclame vantant le crédit à la consommation

La Présidente demande au secrétaire d'en donner lecture

POUR L'INTERDICTION DE LA RECLAME VANTANT LE CREDIT A LA CONSOMMATION

*Mesdames les Conseillères municipales,
Messieurs les Conseillers municipaux,*

-vu l'augmentation de l'endettement des ménages

-vu l'augmentation de l'endettement des jeunes adultes

-vu l'augmentation croissant du travail des services sociaux communaux pour essayer de trouver des solutions de remboursement

-vu la facilité pour obtenir un petit crédit

- vu les campagnes d'affichage de publicité vantant ces petits crédits promettant de l'argent sous 48 heures pour des vacances, une voiture ou un appareil électronique.

- vu la relation entre ces campagnes publicitaires et l'augmentation des cas d'endettement et de mise en poursuite, sachant que 80 % des adultes surendettés ont contracté leurs premières dettes avant l'âge de 25 ans.

-vu la décision de la commune de Vernier qui a mise en place cette interdiction.

Par ces motifs, le Conseil municipal de Carouge

Invite le Conseil administratif

A renégocier le contrat le liant à la Société Générale d'Affichage en incluant une clause de non affichage de ce type de publicité

Pour le PDC, Bertrand Buchs et Stéphane Barthassat

Date du dépôt : Carouge, le 9 septembre 2013

La Présidente demande si le groupe PDC souhaite voir sa motion portée à l'ordre du jour.

M. Barthassat répond positivement.

La prise en considération est acceptée par 18 oui et 9 non.

Le bureau propose le renvoi en commission social.

Mme Marti fait remarquer qu'il va falloir traiter la délibération pour l'affichage et elle se demande dans quelle mesure il est possible de coupler cette motion avec la délibération.

La Présidente répond qu'il n'est pas possible de réunir deux commissions ; la seule possibilité est d'organiser une commission Toutes Commissions Réunies. Par contre, cela n'empêche pas les commissaires d'en parler en commission de l'urbanisme sans que ce point soit à l'ordre du jour.

Mme Marti retire sa proposition de renvoi en commission de l'urbanisme.

Il n'y a pas d'autre proposition et la Présidente ouvre le tour de pré-consultation.

M. Etienne invite les membres à relire le mémorial du Grand Conseil lorsque la Loi a été votée sur les procédés de réclame. Il convie notamment les élus du PDC à relire leurs interventions parce qu'il a entendu beaucoup de choses sur la liberté de commerce. Son groupe s'était également battu sur l'affichage sexiste avec des femmes exposées sur ces affiches. Certes, le problème soulevé dans cette motion est sérieux mais il aimerait qu'il y ait une cohérence dans les interventions cantonale et municipales.

M. Barthassat recommande au parti socialiste d'être aussi ouvert que le PDC parce que chacun peut avoir son opinion.

Mme Marti demande d'inviter Mme Eva Saro qui travaille sur l'impact de la publicité auprès des jeunes.

4. Motion 35-2013 : pour la création d'une commission permanente de contrôle de gestion

POUR LA CREATION D'UNE COMMISSION PERMANENTE DE CONTROLE DE GESTION

*Mesdames les Conseillères municipales,
Messieurs les Conseillers municipaux,*

-vu l'audit de la cour des comptes sur la gestion du personnel communal.

-vu la difficulté de mettre en place un système de contrôle interne efficient.

-vu l'absence de haute surveillance de la part du Conseil municipal sur le Conseil administratif.

-vu que la nécessité d'appliquer des règles modernes de gestion en s'inspirant des réformes en cour au niveau cantonal.

Par ces motifs, le Conseil municipal de Carouge

Invite le Conseil municipal

A créer une commission de contrôle de gestion chargée de manière permanente d'examiner et de surveiller :

- a) la gestion du Conseil administratif*
- b) la gestion et l'activité du secrétariat général et des services.*
- c) La gestion et l'activité des fondations communales.*

Pour le PDC, Bertrand Buchs et Stéphane Barthassat

Date du dépôt : Carouge, le 9 septembre 2013

La Présidente demande si le PDC souhaite voir sa motion portée à l'ordre du jour.

M. Barthassat répond positivement.

M. Barthassat explique que cette motion n'est pas du tout un flicage mais simplement quelque chose qui fonctionne déjà bien sur le Canton. Il en a parlé avec Messieurs Maudet et Hiler qui, au début étaient réticents, mais suite à l'utilisation, ils trouvent très bien que des députés ou des Conseillers municipaux puissent participer. C'est plutôt une motion qui inviterait le Conseil administratif à utiliser les Conseillers municipaux en cas de besoin d'aide ou de problèmes et il ne faut pas prendre cette motion comme du flicage.

M. Prod'Hom déclare que les verts ne prendront pas en considération cette motion pour plusieurs raisons. D'abord, ce n'est pas le rôle du Conseil municipal de faire cela. D'autre part, il y a eu une réponse du Conseil administratif concernant l'audit de la Cour des comptes et l'administration communale fonctionne bien avec des gens loyaux et peu de déçus. L'effet d'une commission de gestion ne serait pas positif sur le personnel qui pourrait être déstabilisé et démotivé. Pour toutes ces considérations, les Verts ne prendront pas en considération cette motion.

M. Monney déclare que les socialistes ne prendront pas non plus en considération cette motion. M. Monney n'est pas sûr qu'elle respecte la loi sur les communes et il demande un avis de droit sur ce sujet. De plus, le Conseil municipal a déjà 13 commissions et il est possible, en tout temps, de convoquer une commission Toutes Commissions Réunies. Il ne voit pas pour quelle raison il faudrait créer une nouvelle commission qui donnerait l'impression de vouloir mettre en place un contrôle du Conseil administratif. Si les membres de ce Conseil ont des questions, ils peuvent les poser en direct ou convoquer une commission. Il ne voit pas l'utilité de cette commission et le parti socialiste ne la prendra pas en considération.

M. Barthassat fait remarquer que M. Monney a peut être mal lu cette motion parce qu'elle ne concerne pas le passé mais le futur. Il s'agirait tout simplement d'aider le Conseil administratif dans le type de problèmes que nous avons eu dernièrement. Cette motion regarde le futur et non le passé. Il ne s'agit pas de flicage mais d'aider le Conseil administratif et vérifier des choses qui nous paraissent incongrues.

M. Maulini aimerait pouvoir croire le PDC mais il est vrai que lorsque nous lisons la motion, elle donne à penser que c'est encore une chose supplémentaire pour surveiller ; ceci d'autant plus, que dans ce Conseil municipal tout est extrêmement politisé pour un oui ou pour un non et parfois même ni oui ni non. Il ne voit pas cette commission de gestion fonctionner de manière objective en faisant des rapports non politisés à l'extrême et sans objets de litige. A titre personnel, il aimerait pouvoir croire le PDC mais il a de la peine à le suivre.

M. Richard pense que les membres d'une commission permanente de contrôle de gestion devraient avoir des pouvoirs étendus d'investigations et connaître certaines choses que les Conseillers municipaux n'auraient pas le droit de savoir, la loi l'interdisant. Soit, c'est une commission qui ne sert à rien parce qu'elle n'a pas accès aux dossiers qu'elle souhaiterait étudier, soit c'est une commission qui a des pouvoirs étendus mais la loi ne le prévoit pas. A Gauche Toute pense qu'il est suffisant d'avoir l'organe de surveillance des communes qui fait bien son travail et la cour des comptes qui effectue de temps en temps un contrôle. Nous exerçons déjà suffisamment de contrôles et un contrôle plus étendu supposerait une quasi professionnalisation des membres de cette commission de gestion et il ne voit pas, autour de lui, des gens qui auraient la disponibilité et les compétences reconnues par la Lac. A Gauche Toute sera aussi opposé à la prise en considération de cette motion.

M. Monney fait remarquer à M. Barthassat que lorsqu'on lit les "invites" : à créer une commission de contrôle de gestion chargée de manière permanente d'examiner et de surveiller la gestion du Conseil administratif, la gestion et l'activité du service du secrétariat général, la gestion et l'activité des fondations communales ; il ne faut pas dire que cette motion n'est pas politique. M. Monney pense qu'il ne faut pas exagérer.

M. Barthassat répond à M. Monney que le Conseil administratif ne sera pas toujours à gauche et cette motion restera aussi si un jour le Conseil administratif est à droite.

La prise en considération est refusée par 21 non, 1 oui et 5 abstentions.

5. Motion 36-2013 P : pour une levée des ordures dans le Vieux-Carouge assurée normalement par la voirie et pour l'intégration de quelques EDS « CYCLOTRI » au sein du STVE

La Présidente demande au secrétaire de donner lecture

POUR UNE LEVÉE DES ORDURES DANS LE VIEUX CAROUGE ASSURÉE NORMALEMENT PAR LA VOIRIE ET POUR L'INTÉGRATION DE QUELQUES EDS «CYCLOTRI» AU SEIN DU STVE

Mesdames les Conseillères municipales,
Messieurs les Conseillers municipaux,

- Vu que la levée des ordures dans le Vieux Carouge est une tâche communale assurée par le Service Travaux Voirie Environnement et ne peut être confondue avec un «marché complémentaire de l'emploi»,
- Vu que l'organisation actuelle de cette levée n'offre pas l'avantage écologique annoncé (les ordures ne sont plus que très rarement triées par les habitants, les trottoirs encombrés et salis par les sacs souvent éventrés) ni ne garantit l'équité de traitement avec les habitants des autres quartiers de Carouge (levée bi-hebdomadaire et non quotidienne),
- Vu qu'aucun contrat écrit liant Carouge à Partage n'a été élaboré et signé depuis le début de l'expérience (2010), contrat qui expliciterait les conditions-cadre et permettrait un suivi de la part de la commune,
- Vu la somme de 420'000 CHF versée annuellement à Partage en échange de cette prestation, somme qui en soi n'a jamais été explicitée ni décidée par le Conseil municipal,
- Vu les conditions de travail inadéquates et insatisfaisantes, tant au niveau technique que sur le plan humain, qui ont conduit l'OCE à commander un audit de l'association Partage,
- Vu que les Emplois de solidarité, pour les personnes engagées au Cyclotri, n'ont pas comme but un retour sur le marché de l'emploi par une formation professionnelle ou un suivi personnel dans la recherche d'emploi et ne constituent pas une véritable requalification,
- Vu la demande clairement exprimée tant par les éboueurs eux-mêmes que par le syndicat qui les soutient dans leur mouvement, qu'une partie d'entre eux – notamment parmi ceux qui assument ce travail depuis plus de deux ans – soient intégrés comme employés au sein de la commune,
- Vu la responsabilité morale de la Ville de Carouge, CA et CM confondus, qui a tardé à prendre conscience de l'ensemble des problèmes liées à cette expérience,

Par ces motifs, le Conseil municipal de Carouge

Invite le Conseil administratif

- 1) à reprendre en gestion communale directe la levée des ordures dans le Vieux Carouge ;
- 2) à dénoncer le contrat oral qui lie la commune à l'Association Partage pour le Cyclotri ;
- 3) engager 3 à 5 EdS au sein du STVE en privilégiant exceptionnellement ceux qui ont travaillé au Cyclotri-Carouge depuis plus de deux ans, éventuellement par le biais des ARE.

Pour les Socialistes : Arlette La Chiesa
Pour Les Verts : Catherine Marti
Pour AGT: Jean-Marc Richard

Date du dépôt : Carouge, le 9.9.2013

La Présidente demande si les signataires souhaitent voir leur motion portée à l'ordre du jour.

Mme Marti répond positivement.

M. Voignier déclare que son parti ne prendra pas cette motion en considération en raison des éléments fournis par M. Walder et, de toute façon, des réflexions seront faites suite à la commission Toutes Commissions Réunies. Il pense que c'est prématuré puisque cette commission est déjà prévue avec Partage et que tous les éléments demandés seront fournis par le Conseil administratif.

Le PLR ne prendra pas cette motion en considération.

M. Barthassat ne prendra également pas en considération cette motion. Il trouve dommage que des partis prennent en otage des personnes pour les manipuler. De plus, cette motion invite à engager des gens pour le STVE alors que le jour où le Conseil administratif avait pris Partage, il n'avait pas diminué la voilure dans ce service. Si nous devons arrêter de collaborer avec Partage, il ne comprendrait pas pour quelle raison des gens seraient engagés puisqu'à l'époque, nous n'avions pas diminué ce service et les personnes sont toujours en poste. De plus, ces deux dernières années 3 personnes ont été engagées au STVE. M. Walder a dit, lors d'une réunion qu'il n'engagerait personne pour le prochain budget et il ne comprend pas le groupe de l'alternative qui va à l'encontre de son magistrat.

Le PDC est très étonné et il trouve fort dommage que l'on fasse croire à ces gens que la commune de Carouge et la Ville de Genève pourraient les engager alors que tout le monde sait ici que cela ne sera pas le cas.

Le PDC ne prendra pas cette motion en considération.

M. Walder clarifie les propos de M. Barthassat, parce qu'il n'a pas dit que si nous internalisons le Cyclotri, nous n'engagerions personne. Il a dit, qu'en l'état, le Conseil administratif cherche à ne pas avoir d'augmentation de postes entre les budgets 2013 et 2014. Il n'a bien évidemment pas parlé d'une internalisation supplémentaire qui, peut-être, et le Conseil administratif est en train de l'évaluer, pourrait nécessiter l'engagement d'une ou plusieurs personnes.

M. Etienne remarque ce soir, avec les discours du PLR et du PDC qu'il y a deux poids deux mesures. En effet, il se souvient d'une leçon faite à la gauche parce qu'il était mal venu de ne pas prendre un objet en considération et ce soir, à plusieurs reprises, le PLR et le PDC se sont opposés à des prises en considération. Il pense qu'il est sain, en démocratie de s'exprimer et, parfois, ne pas vouloir prendre un objet en considération.

M. Gevisier déclare que le groupe UDC est opposé à tout engagement de nouveau personnel. De plus, cette motion sent le règlement de compte.

Mme La Chiusa intervient sur un plan humain. En effet, lorsqu'elle entend des mots comme la manipulation, elle souhaite rappeler qu'il s'agit de personnes qui ont eu des problèmes de santé avec le ramassage qu'elles ont accompli à Carouge. Il y a des éléments dont nous devons tenir compte par rapport au travail effectué et, peut-être que nous n'avons pas exercé une vigilance suffisamment accrue vis-à-vis du contrat passé avec ces personnes. Elle rappelle que l'enveloppe pour les salaires versés à Partage est de CHF 420'000.— et que le Conseil municipal a choisi de s'investir dans des actes sociaux. Ces personnes lui ont affirmées ne pas vouloir aller à l'hospice général et elle croit que c'est quelque chose de positif dont nous devons également tenir compte et peut-être donner le coup de pouce qu'elles demandent; ceci d'autant plus que ce n'est pas quelque chose de négatif ou impossible. Elle demande aux membres, avant de refuser de réfléchir à la situation de ces personnes, d'admettre le fait que Partage est une institution à Carouge.

La Présidente rappelle aux membres du Conseil qu'il faut voter la prise en considération et leur demande d'essayer de ne pas faire le débat de fond mais seulement s'exprimer sur les raisons pour lesquelles il faut prendre en considération ou non cette motion.

M. Richard explique qu'il y a 3 choses essentielles dans cette affaire des EDS, particulièrement les Cyclotri mais aussi les EDS en général. Premièrement, il faudrait savoir ce qu'il en est de cette mesure au niveau cantonal et quels moyens ont été utilisés pour l'accompagner ? Qu'est-ce qu'il en est advenu concrètement dans les diverses associations ? Ce point ne concerne pas directement Carouge mais aussi Carouge et il pense qu'il faut porter une réflexion pour savoir si les mesures EDS portent toujours leurs fruits et si elles sont efficaces pour remettre en selle les gens et leurs permettre de retrouver un travail. Le but de l'action, au départ était plutôt d'interpeller et interroger les futurs élus au Grand-Conseil ou au Conseil d'Etat, mais aujourd'hui Carouge se pose la question pour savoir si l'idée était bonne d'engager l'expérience Cyclotri en 2009, et ce qu'il en est advenu. La deuxième question consiste à savoir ce qui se vit concrètement dans certaines associations qui engagent des EDS. Sur ce sujet, des investigations vont être faites au niveau Cantonal mais il pense qu'il est aussi du devoir du Conseil municipal de réfléchir concrètement à la vie quotidienne des personnes qui lèvent les ordures dans le Vieux-Carouge, même si ce ne sont pas directement des employés carougeois. La troisième chose est aussi humaine et elle consiste à dire que nous ne pouvons pas voir ou faire semblant de voir sans vraiment les suivre ni regarder ce que font concrètement ces 10-12 personnes qui travaillent quotidiennement dans des conditions que nous n'imaginons pas. La motion relève ces trois éléments afin de permettre une discussion sur les EDS et savoir dans quelle mesure la commune peut et souhaite réinternaliser et éventuellement offrir un petit geste de réparation à ces personnes qui lèvent nos ordures depuis plus de 2-3 ans.

M. Richard invite les membres à prendre cette motion en considération pour, qu'à la suite de la commission Toutes Commissions Réunies se déroulant en première partie sur place à Partage, la deuxième partie serve à aller au-delà de ce qui aura été entendu et que les membres échangent sur l'ensemble de la problématique.

Le groupe AGT appelle les membres à entrer en matière sur cette motion, en rappelant que tout texte est modifiable ou amendable et que toute invite peut être supprimée et remplacée par une autre. La question est d'en débattre.

La Présidente relève à l'attention de M. Richard que les invites sont assez claires et il ne s'agit pas uniquement de discussions mais de reprendre en gestion communale directe la levée des ordures, dénoncer le contrat et engager 3 à 5 EDS. Ce n'est pas uniquement des discussions puisque la motion a déjà déterminé ce qu'il faut faire.

M. Richard répond qu'une invite peut être discutée.

M. Barthassat explique que lorsqu'il entend M. Richard, il est tout à fait d'accord avec lui mais, malheureusement, la motion est mal rédigée parce que les invites ne reflètent pas les propos de M. Richard. Il faut complètement les changer parce que dire de reprendre la gestion communale directe des levées des ordures ne dit pas qu'il faut en parler par rapport à des emplois solidaires. Lorsqu'il lit qu'il faut dénoncer le contrat oral, peut-être que Partage à des choses à améliorer mais l'invite ne va pas dans ce sens. Engager 3 à 5 EDS ne correspond pas à ce que M. Richard a dit. Raison pour laquelle, il ne peut pas prendre cette motion en considération.

Mme Molinari s'inscrit dans ce que vient de dire M. Richard parce qu'elle estime que par rapport aux invites, il s'agit bien de l'objet d'une discussion qui pourrait avoir lieu dans le cadre de la commission déjà agendée. Elle pense qu'il faut accepter cette motion pour qu'à la fin de cette commission prévue en 2 phases, la première étant une phase de discussion, d'échange et de compréhension avec les personnes concernées, ce qui est une occasion unique, nous puissions dans la deuxième phase nous prononcer de manière claire. Pour se faire, il faut avoir une motion qui soit soumise et renvoyée en commission, sinon, nous allons perdre du temps, ce qu'elle trouverait regrettable, dans un contexte comme celui-ci, où des gens ont

des demandes tout à fait pertinentes et leur dignité est vraiment un jeu. Nous ne pouvons pas retarder les choses parce que nous ne sommes pas tout à fait d'accord sur certaines formulations.

Elle pense d'ailleurs que lors du tour de pré-consultation, si cette motion passe la rampe, des membres pourront proposer des changements au niveau du texte, ce dont elle est tout à fait ouverte.

La Présidente fait remarquer que l'invite détermine la prise en considération ou non ; d'où la discussion ce soir.

Mme Marti, en tant que cosignataire, pense qu'il est important de discuter parce qu'il s'agit d'une discussion de fond pour savoir s'il faut laisser des gens dans la précarité ou créer de véritables emplois.

M. Maulini a écouté attentivement ce qui a été dit et, en effet, cette motion, au niveau des invites, détermine des choses qui sont à revoir. Mais il y a une crise à Partage et cyclotri et il serait un très mauvais signe de ne pas entrer en matière sans recevoir les personnes et protagonistes de cette crise. Il propose, dans la lignée de ce qui a été dit par M. Richard d'organiser une commission Toutes Commissions Réunies sur place et recevoir, en deuxième partie les protagonistes à la Maison Delafontaine.

Il faut parler et écouter ces gens car nous avons à faire aux damnés de la terre et ils méritent qu'on les écoute.

M. Morex déclare qu'il n'est pas possible de prendre cette motion en considération parce que certains membres disent que les invites pourraient être modifiées. Cela ne se passe pas de cette manière parce qu'une motion est acceptée ou refusée et on accepte ou non sa prise en considération en fonction des invites.

M. Morex demande à la Présidente de dire à M. Etienne, qui veut donner des leçons aux PLR et au PDC, que pour la motion précédente, le parti socialiste s'est exprimé en défaveur de la prise en considération. De ce fait, M. Etienne n'a pas de leçon à donner.

La Présidente rappelle que les membres ne sont pas là pour des règlements de comptes et comme l'avait expliqué M. Walder, de toute façon, il y aura une séance pour discuter et avoir l'avis des uns et des autres, que la motion soit prise ou non en considération.

M. Barthassat trouve intéressants les propos de l'alternative mais les invites catastrophiques et elles vont renvoyer directement les gens de partage à l'hospice général. Ce genre d'invite politise le débat, braque tout le monde et enlève la discussion de fond qui aurait pu être très intéressante.

Il invite la gauche à changer les invites de la motion en mettant, par exemple, que c'est pour discuter et non pour demander une reprise en gestion communal, dénoncer le contrat et procéder à des engagements. Elles vont mettre un clivage politique inintéressant qui va envoyer directement ces pauvres personnes à l'hospice général parce qu'elles auront été stigmatisées.

Mme Stebler rappelle qu'il y a urgence et que les employés seront reçus lors de la commission du 26 septembre. La prise en considération de cette motion représente aussi la reconnaissance d'un mois de grève sans salaire. C'est un acte politique qui les soutient et il faut commencer à discuter et reconnaître qu'il y a un vrai problème. Cette motion est concrète et il est possible de la modifier et la développer. D'ailleurs, en Ville de Genève, le président de l'exécutif, M. Barazzone a soutenu, par une motion, la grève des EDS en disant que c'est inadmissible et urgent. Le conflit et la lutte ont débuté à Carouge et tout le monde a les yeux rivés sur nous, ce qui est normal pour cette commune où des employés ont ramassé les ordures pendant des années pour un salaire de CHF 2'800.— Il est de notre responsabilité d'agir par une prise en considération de la motion, discuter et renégocier parce que cela fait un mois que ces gens luttent.

La Présidente répète que ces personnes seront de toute façon entendues et nous aurons ces discussions, que la prise en considération soit acceptée ou non. La Présidente a noté les quelques personnes qui ont encore demandé la parole, ensuite elle clôturera les débats sur la prise en considération et la fera voter.

Suite à une interpellation, la Présidente précise que c'est uniquement dans le cadre du tour de pré-consultation que les Conseillers municipaux ne peuvent prendre qu'une seule fois la parole. Toutefois, pour l'avenir, si cela continue, elle donnera la parole à une personne par groupe pour que les discussions soient un peu plus courtes et ne portent pas sur le fond dans le cadre de la prise en considération.

M. Richard rétorque qu'il n'a pas dit que les trois invités étaient pour faire semblant et qu'il était prêt à les changer mais que les mots peuvent être discutés. Il s'agit bien, pour les trois groupes présentant cette motion que la commune reprenne en gestion communale directe la levée des ordures dans le Vieux-Carouge. En effet, nous pouvons constater que le but visé, avec l'argument de l'époque qui disait qu'il fallait trouver des emplois sympathiques pour occuper des EDS n'est pas atteint, raison pour laquelle la commune doit reprendre ladite levée des ordures. De plus, il est bien question de dénoncer le contrat oral entre la commune et l'association partage, comme cela a été décidé par le Conseil administratif de la Ville de Genève et annoncé hier de la bouche de M. Barazzone. Effectivement, l'invite demandant à engager 3 à 5 EDS est effectivement mal formulée parce qu'il aurait fallu mettre : 3 à 5 ouvriers polyvalents. Les termes peuvent éventuellement être discutés mais l'idée est de faire un effort pour réintégrer au sein de l'administration tous ceux que nous pourrions avec de vraies conditions de travail.

Mme Molinari pense qu'il ne s'agit pas de principes qui tombent du ciel mais d'une réflexion qui suit tout ce qui a été dit ces dernières années par rapport à l'internalisation de certaines tâches. M. Walder a rappelé qu'il s'agit d'une tâche régaliennne de l'Etat et elle sera la première ouverte à des emplois qui servent à la réintégration sociale et professionnelle. D'ailleurs, nous constatons aujourd'hui, après avoir discuté et entendu les expériences des personnes que cela ne remplit pas ses fonctions et elle pense que le but de cette motion est justement d'orienter le débat par rapport à des points spécifiques. Le rôle des EDS ; que voulons-nous faire au niveau de l'administration par rapport à des fonctions régaliennne qui relève du domaine communal ? Aujourd'hui, comment pouvons-nous améliorer cette situation ?

M. Walder a annoncé que le Conseil administratif prépare une analyse par rapport à l'internalisation ; celle-ci sera d'autant plus intéressante si le cadre et les principes énoncés dans la motion seront analysés en même temps ; raison pour laquelle il faut absolument prendre en considération cette motion.

M. Barthassat a failli croire aux bonnes paroles de l'alternative, mais il voit tout simplement que c'est un leurre et l'alternative veut tout simplement se payer Partage. Il trouve lamentable de faire croire à ces gens qu'ils vont être engagés alors qu'ils vont être envoyés, par cette motion, tout droit à l'hospice général.

La prise en considération est acceptée par 14 oui, 11 non et 2 abstentions.

Le bureau propose le renvoi à la commission Toutes Commissions Réunies du jeudi 26 septembre 2013 à 18h30 et 20h30.

Il n'y a pas d'autre proposition et la Présidente ouvre le tour de pré-consultation

M. Morex recommande à celles et ceux qui ont voté pour la prise en considération de cette motion de lire dans la tribune d'aujourd'hui un article de M. Christian Brunier, qu'on ne peut pas qualifier d'homme de droite puisque c'est un ancien député socialiste du Grand-Conseil et Président Cantonal du Parti socialiste. Ce qu'il dit est très intéressant et M. Barthassat a raison de dire que l'alternative veut se payer partage et que ces gens vont être envoyés tout droit à l'assistance. Certains membres de ce Conseil sont totalement incohérents. En effet, le Conseil administratif reçoit tous les groupes pour leur présenter un budget en disant vouloir élaborer un budget équilibré, sans augmentation de poste et l'alternative veut engager du

monde pour ramasser les ordures à Carouge. Nous avons suffisamment de personnel pour cette tâche et la commune n'a pas les moyens d'engager tous les chômeurs du Canton sous prétexte qu'ils ont des situations déplorables.

Mme Stebler invite les membres à lire le journal " le courrier" d'aujourd'hui. Elle recommande de voir si, à Carouge, d'autres groupes subventionnés par le Canton et la commune emploient des EDS. Il serait intéressant de faire un bilan de ce qui se passe sur la commune afin de ne pas avoir d'autres mauvaises surprises.

M. Monney demande l'avis d'un juriste pour savoir si légalement il est possible d'engager directement des EDS, comme c'est précisé dans la deuxième invite de la motion.

M. Walder précise à l'attention de Mme Stebler que le contrat Cyclotri Partage est un contrat de prestations mais non une subvention. Il y a effectivement des institutions subventionnées et, pour beaucoup d'entre elles, le Conseil administratif ne sait pas si elles engagent des gens en contre-prestations qui viennent de l'assistance ou des chômeurs, des requérants d'asile et des EDS.

6. Motion 37-2013 : pour un contrôle du service des ressources humaines de la Ville de Carouge

La Présidente demande au secrétaire de donner lecture

POUR UN CONTRÔLE DU SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES DE LA VILLE DE CAROUGE

*Mesdames les Conseillères municipales,
Messieurs les Conseillers municipaux,*

Vu le rapport de légalité et de gestion No 67 de la Cour des comptes du 27 août 2013

Vu les 43 recommandations qui touchent essentiellement des manquements sur la bonne gestion du service des Ressources humaines de la Ville de Carouge

Vu que manifestement, au regard de toutes les anomalies citées par la Cour des Comptes, le service des Ressources humaines de la Ville de Carouge est mal géré

Vu que des doutes peuvent être émis quant au bon fonctionnement du susdit service,

Vu que la confiance dans le service des Ressources humaines de la Ville de Carouge doit être restaurée

Vu l'absence d'évaluation des risques en termes d'intégrité et d'éthique au sein du susdit service signalés par la Cour des comptes

Vu que le Conseil administratif a mandaté Monsieur Moreno Sella, ancien directeur général des finances de l'Etat, pour procéder à une analyse détaillée et à un examen complet du fonctionnement du Service travaux, voirie et environnement,

Vu qu'un examen complet du fonctionnement des ressources humaines en Ville de Carouge est manifestement indispensable pour désigner les responsables des dysfonctionnements et de la mauvaise gestion signalés par la Cour des comptes

Par ces motifs, le Conseil municipal de Carouge

Invite le Conseil administratif

- à étendre le mandat de Monsieur Moreno Sella à une analyse approfondie du service des ressources humaines de la Ville de Carouge

UDC CAROUGE

Date du dépôt : Carouge, le 9 septembre 2013

La Présidente demande si l'UDC Carouge souhaite voir sa motion portée à l'ordre du jour.

M. Gevisier répond positivement.

Mme Marti déclare que les Verts n'entreront pas en considération pour cette motion parce que l'UDC a mandaté la Cour des comptes et il y a eu un rapport. Si l'UDC fait confiance à la Cour des comptes, elle fait aussi confiance au suivi qui est mis en place par celle-ci, aux recommandations qui ont été faites, dont certaines ont déjà été mises en œuvres et son appliquées ou en cours d'application.

Pour toutes ces raisons, les Verts ne prendront pas en considération cette motion.

M. Morex n'a pas de doutes sur le résultat du vote concernant la prise en considération mais il va quand la soutenir parce qu'il trouve que les choses ont été traitées d'une manière un peu bizarre. En ce qui concerne les épiphénomènes qui se sont produits au STVE, on fait tout un pataquès et une enquête administrative alors que les ressources humaines représentent les trois quart du rapport de la Cour des comptes avec 43 observations. On fait comme si tout va bien avec ce service qui n'a pas besoin d'être contrôlé mais (il est désolé de le dire) ce qui se passe aux ressources humaines est beaucoup plus grave que les épiphénomènes qui se sont produits au STVE. Il estime qu'au vu du rapport de la Cour des comptes et qu'une enquête administrative est en cours au STVE, le service des ressources humaines a droit au même traitement.

M. Monney déclare que le parti socialiste ne prendra pas cette motion en considération parce que la Cour des comptes va suivre ce dossier en juin ou juillet 2014, 2015 et 2016 pour la mise en place de ces 41 recommandations. Il y aura un contrôle neutre et objectif de la Cour des comptes et il ne sert absolument à rien de rajouter quelque chose. Concernant la remarque de M. Morex, il est très marquant que le rapport de la Cour des comptes mentionne de gros problèmes au STVE. Il y a effectivement des dysfonctionnements aux ressources humaines mais une grande partie de ceux-ci sont déjà réglé ; par contre, les gros soucis, tels que le plaisir de travailler se trouvaient plutôt à la voirie.

Le Conseil administratif a réagit tout de suite puisqu'il a nommé M. Moreno Sella pour suivre ce service et étudier des possibilités d'amélioration. M. Monney précise que c'est au STVE que l'indice d'insatisfaction était le plus élevé dans le rapport, ce qui a été confirmé par M. Zuin.

Mme Molinari est très étonnée par les mots qu'utilise M. Morex. En effet, il parle d'épiphénomènes alors qu'il s'avère, en lisant le rapport et en ayant écouté M. Zuin devant ce Conseil, qu'il est évident qu'il y a de gros problème au STVE, au point qu'une enquête pénale est en cours. De plus, le Conseil administratif a dû organiser une enquête interne à travers l'intervention de M. Sella. Il est vrai qu'il y a certaines lacunes au niveau du service des ressources humaines mais des processus et procédures sont en cours (M. Walder l'a très bien rappelé en début de séance dans ses communications). Celles-ci ne sont pas toutes abouties mais globalement, et le rapport est très clair là-dessus, le travail qui est fait aujourd'hui par le service du personnel, que cela soit au niveau des engagements et du suivi des procédures, les recommandations étaient positive et il s'agissait de faire aboutir certaines procédures qui ne l'étaient pas encore et que tout était en très bonne voie. Venir avec un texte tel que celui-ci est juste fallacieux et mensongers et pour le comprendre il suffit de lire le rapport de la Cour des comptes.

Mme De Haller Kellerhals remercie Mme Molinari pour son intervention. Elle ne pense pas que les auteurs aient simplement lu, même une infime partie de ce rapport pour oser avancer tous ce qu'ils affirment comme éléments qui ne sont pas factuels mais relève de leur seul jugement de valeur.

L'audit ne mentionne nullement une mauvaise gestion du Service des ressources humaines, mais pointe des améliorations à apporter dans des procédures RH qui se retrouvent à tous les niveaux, autant dans le service des RH que dans chaque service de notre commune.

Les motionnaires cherchent à faire état de "doutes" et de "dysfonctionnements" ce qui ne correspond pas à la teneur du rapport de la Cour des comptes.

La motion cherche publiquement à discréditer l'action du service des ressources humaines et de ses collaborateurs, notamment en "parlant de risques en termes d'intégrité et d'éthique" au sein de ce service.

Dans le rapport de la Cour des comptes, ces risques ne sont mentionnés qu'aux pages 43 et 91.

Mais soyons précis :

En page 43 il est fait état de la perception de l'intégrité et l'éthique par le personnel au sujet de deux décisions qui ne relèvent pas du tout du service des ressources humaines.

En page 91, c'est en référence aux manquements potentiels dans un service et tels que transmis au ministère public que ces termes sont utilisés. L'usage de ces termes pour parler de l'activité du service des ressources humaines ne relève donc que de la fantaisie des auteurs de la motion.

Sur le fond, le Conseil administratif est au regret de constater que la motivation réelle de cette motion est, de toute évidence, bien éloignée d'un souci de bonne gestion des services carougeois. Au contraire, cela participe d'une volonté de jeter le discrédit public sur le service des ressources humaines, sur ses collaborateurs et surtout sur son action transversale jusque dans les services.

Ainsi, ceux qui ont alerté la Cour des comptes avec des accusations aujourd'hui démenties par le rapport poursuivraient-ils leur action avec une claire volonté de diffamer et de discréditer ?

Le Conseil administratif s'élève vivement contre cette nouvelle manœuvre pour chercher qu'à discréditer publiquement le travail accompli depuis des années au service des ressources humaine et atteindre les personnes dans leur intégrité professionnelle. Ça suffit ! Personne n'est dupe de ces sombres manœuvres prenant notre personnel communal en otage. Ne s'agit-il pas maintenant de s'interroger pour savoir pourquoi certains auraient tant d'intérêt à voir l'action transversale du service des ressources humaines remise en question ? Que cherchent-ils à dissimuler ainsi, en estimant qu'il vaut mieux attaquer pour ne pas avoir à se défendre soi-même ?

Pour conclure : Il convient de garder la raison et surtout la mesure. M. Sella est actuellement actif au service travaux, voirie et espaces verts et cela constitue l'entier de son mandat. Lorsque ce dernier sera terminé, si le Conseil municipal le juge utile, il y aurait alors la possibilité de bénéficier de son expertise pour la mise en place des recommandations énoncées par la Cour des comptes. Cela n'est pas pertinent aux yeux du Conseil administratif, mais si vous en décidez autrement, le Conseil administratif accueillera très favorablement un amendement dans ce sens déposé lors de la discussion du Budget 2014 et prévoyant pour 2014 l'enveloppe financière pour un tel soutien qui permettrait effectivement d'accélérer encore la mise en vigueur des recommandations de la Cour des comptes.

M. Gevisier souhaite poser une question au Conseil administratif

La Présidente rappelle à M. Gevisier que les membres s'expriment en ce moment pour la prise en considération de la motion et, de ce fait, il ne peut pas poser des questions au Conseil administratif.

M. Gevisier explique que cette motion demande une extension de l'analyse de M. Moreno Sella au service des ressources humaines, ce qui n'est pas la fin du monde. Pour M. Gevisier le service des ressources humaines est le sommet de la pyramide de tous les fonctionnaires de la commune.

M. Etienne déclare que le parti socialiste ne prendra pas en considération cette motion parce que, comme cela a été rappelé par notre conseillère administrative, nous n'avons pas tous la même lecture du rapport de la cour des comptes. Lors de la commission Toutes Commissions Réunies, il a été clairement dit qu'au niveau du service des ressources humaines, des processus étaient non aboutis, ce qui veut dire que des choses ont déjà commencé à être mises en place. Il aimerait rappeler que ce service est très jeune puisque sa création date de 2005 et pendant 2 ans, celui-ci a mis toute son énergie dans la mise en place du statut du personnel. Effectivement le rapport de la Cour des comptes pointe certains éléments comme le cahier des charges ; toutefois, il faut imaginer le temps conséquent qu'il faut pour mettre au point le cahier des charges pour l'ensemble du personnel. Nous parlons de processus non aboutis mais les choses commencent à se mettre en place. Il a également été rappelé qu'il n'y avait pas eu de favoritisme dans l'étude des dossiers d'engagements et que tous les dossiers ont été présentés dans la transparence par rapport aux critères des diplômes, formations et autres. Des points mineurs ont été relevés dans le rapport de la Cour des comptes comme l'avance sur salaire et il pense que ces points sont à améliorer. Il invite l'UDC à relire le rapport de la Cour des comptes avant de déposer une telle motion.

M. Prod'hom est choqué par le mot disfonctionnement parce que les recommandations étaient très claires et cela a été dit plusieurs fois autour de cette table. Elles ont été jugées mineures mais détaillées pour aider la commune puisque, finalement, le processus initial d'un disfonctionnement majeur était écarté. L'Etat a profité d'auditer deux communes pour leur donner les moyens d'avancer dans des structures qu'elles avaient déjà établie et il est inutile de demander une analyse supplémentaire. Il rappelle les coûts engendrés par l'Etat pour contrôler deux communes pendant une année et il ne sert à rien de faire des dépenses supplémentaires pour des résultats que nous connaissons déjà. Cela n'aurait pas d'efficacité puisque l'administration travaille déjà sur les corrections de ces points qui ont été mis en évidence.

La prise en considération est refusée par 12 non, 11 et 4 abstentions.

7. Motion 38-2013 : pour une meilleure écoute du personnel communal

La Présidente demande au secrétaire de donner lecture

POUR UNE MEILLEURE ECOUTE DU PERSONNAL COMMUNAL

La Présidente demande à son auteur s'il souhaite voir sa motion portée à l'ordre du jour.

M. Monney répond positivement.

*Mesdames les Conseillères municipales,
Messieurs les Conseillers municipaux,*

Vu le rapport de la Cour des comptes du 27 août 2013 concernant la gestion du personnel communal

Vu qu'il ressort du susdit rapport que 41% des employés de la Ville de Carouge ne sont pas satisfaits de leurs conditions de travail

Vu que dans le cadre de l'enquête de satisfaction menée par la Cour des comptes, 125 sur 265 employés ont été convoqués à la mairie même, pour répondre à un questionnaire

Vu que la Cour des comptes n'a pas auditionné d'anciens employés du personnel communal

Vu que, pour le personnel de l'Etat de Genève, un groupe de confiance indépendant composé de spécialistes de la gestion des conflits et de la protection de la personnalité a justement été mis en place

Vu qu'en matière d'anonymat, les règles de déontologie du groupe de confiance mises en place par l'Etat de Genève permettent de garder les rendez-vous ainsi que leur contenu strictement confidentiels

Vu que l'enquête menée par la Cour des comptes ne permet pas de garantir totalement l'anonymat des personnes questionnées

Vu l'obligation légale de tout employeur de protéger la personnalité de ses employés et de "prendre toutes les mesures nécessaires afin d'assurer et d'améliorer la protection de la santé et de garantir la santé physique et psychique des travailleurs" en application de la troisième ordonnance de la loi sur le travail (OLT3)

Vu la nécessité pour les employés de pouvoir s'adresser à des spécialistes indépendants en cas de conflit ou d'atteinte à la personnalité

Par ces motifs, le Conseil municipal de Carouge

Invite le Conseil administratif

- à créer un groupe de confiance indépendant sur le modèle du groupe de confiance mis sur pieds par l'Etat de Genève pour ses fonctionnaires

UDC CAROUGE

Date du dépôt : Carouge, le 9 septembre 2013

M. Gevisier souhaite qu'elle soit portée à l'ordre du jour.

Mme La Chiusa déclare que le parti Socialiste n'entrera pas en considération pour cette motion. Celui-ci pense qu'il y aura une amélioration au niveau de la commission du personnel et qu'elle pourra être une réelle ressource. Le groupe de confiance tel qu'il est à l'Etat existe aussi à Carouge et il s'agit de "l'alternative médiation" qui se trouve à la rue de la Débridée. Ce groupe est totalement indépendant et peut recevoir des personnes en cas de litige avec l'employeur, des collègues ou pour tout autre question comme l'empêchement de parler ou de s'exprimer ; c'est-à-dire tout un harcèlement psychologique. Si jamais, cela n'était pas suffisant, il y a toujours l'OCIRT qui intervient aussi en cas de harcèlement psychologique. Les collègues peuvent aussi aider la personne à contacter ces groupes qui existent et, il n'y a donc pas de nécessité à créer un nouveau groupe de confiance qui demande aussi une subvention.

M. Mino, déclare que le groupe A Gauche Toute s'oppose aussi à la prise en considération de cette motion pour toute une série d'arguments déjà évoqués par Mme La Chiusa. Par contre, une chose lui apparaît spéciale dans cette motion parce qu'il n'arrive pas à comprendre la provenance du chiffre de 41% des employés de la Ville de Carouge qui ne sont pas satisfaits de leurs conditions de travail.

La Présidente précise à M. Mino qu'il faut attendre la prise en considération pour avoir la réponse.

Mme Marti déclare que les Verts ne prendront pas non plus cette motion en considération. D'abord parce qu'au vu des "considérants", il apparaît qu'il y a eu soit une mauvaise lecture ou pas de lecture du tout du rapport de la Cour des comptes. Ensuite, comme cela a été relevé par Mme La Chiusa, différents groupes et espaces de parole existent et il appartient à la commission du personnel d'informer de l'existence de ceux-ci à leurs collègues de travail. Elle pense qu'il faut renforcer cette information aux collègues mais ce n'est pas dans le cadre de cette motion que cela va être fait.

M. Etienne relève qu'il a été précédemment expliqué des raisons pour lesquelles son parti n'entrera pas en considération pour cette motion. Toutefois, il aimerait dire, par rapport aux considérants de cette motion que l'UDC se permet d'écrire des choses inexactes, d'ailleurs M. Mino a insisté sur le chiffre de 41%. Il rappelle que les représentants de la Cour des comptes et M. Zuin étaient venus expliquer dans quelles conditions l'enquête de satisfaction avait été menée, qu'il y avait eu un très bon résultat de 99% et que cela avait été fait dans des conditions très précises garantissant un total anonymat pour justement permettre aux employés de pouvoir s'exprimer en toute liberté. Il ne comprend pas ce considérant et comment on peut laisser entendre que les employés ont été convoqués à la Mairie et que l'enquête menée par la Cour des comptes ne permettait pas de garantir totalement l'anonymat des personnes questionnées
Dans les considérants, l'UDC laisse transparaître des choses qui sont fausses.

M. Monney a relu le procès-verbal de la commission du 27 août 2013 concernant le rapport de l'audit de la Cour des comptes. Il ne sait pas d'où l'UDC sort ce chiffre de 41 % parce qu'il lit que 82% de gens sont satisfait dans le personnel. En conclusion les invites sont inexactes et si l'UDC avait lu les 20 pages du procès-verbal, ce genre de question n'aurait pas été posé.

La prise en considération est refusée par 24 non et 3 oui.

9. POSTULAT

Il n'y en a pas

10. RESOLUTIONS

Il n'y en a pas

11. PETITIONS

1. Pétition **13-2013 P** : rendez-nous notre tram 13

La Présidente demande au secrétaire d'en donner lecture.

Mesdames, Monsieur,

Nous avons le plaisir de déposer ce jour, entre vos mains, (en photocopies), une partie des signatures récoltées par notre pétition intitulée

"Rendez-nous notre tram 13"

Hier, le 27 août 2013, nous avons dûment déposé cette pétition, munie de près de 5'500 signatures originales, auprès du Grand-Conseil.

Nous souhaitons que cette pétition soit soumise à la commission des pétitions de la Ville de Carouge, et que celle-ci veuille bien nous auditionner à ce sujet.

Nous vous remercions de faire bon accueil à cette démarche citoyenne, qui a connu un immense succès.

Recevez, Mesdames, Monsieur, l'assurance de notre meilleure considération.

*Pour le comité pour le Tram 13
Chantal Frésard*

La Présidente explique qu'elle ne va pas procéder à la prise en considération puisqu'elle est prise d'office pour les pétitions.

Compte tenu des événements qui sont survenus est les informations qui ont été données après le dépôt de cette pétition, notamment par le fait qu'un tram 18 va relier Carouge à la gare, le bureau propose un renvoi au Conseil administratif puisque les pétitionnaires ont déjà obtenu réponse à leur pétition.

Il n'y a pas d'autre proposition.

Mme Stebler déclare qu'elle est d'accord pour le renvoi au Conseil administratif et espère que le tram 18 sera opérationnel au printemps. Par contre, cette pétition a laissé quelques insatisfaits dont les habitants des Pâquis, Lancy et Plan-les-Ouates parce que le tram 13 aurait permis de desservir directement ces communes en direction de Cornavin et de la rue de Lausanne.

La Présidente demande si cette pétition a été déposée auprès des autres communes.

Mme Stebler répond qu'elle pense que c'est aux habitants de voir, il y a un groupe de mobilité qui va réunir les usagers.

La Présidente fait remarquer qu'elle a également été adressée au Grand-Conseil ainsi qu'aux communes de Plan-les-Ouates, Lancy, Carouge et Ville de Genève.

Le renvoi au Conseil administratif est accepté à l'unanimité.

1. Pétition **14-2013 P** : pour une réhabilitation de l'espace de jeu externe

La Présidente demande au secrétaire d'en donner lecture.

Pétition des usagers de l'Espace de Vie Infantile des Grands Hutins aux autorités communales de Carouge

Pour une réhabilitation de l'espace de jeu externe

Les pétitionnaires, parents, employés, comité et amis de l'EVE remercient la commune de Carouge pour la qualité de l'espace à la disposition des 80 enfants et leurs familles.

L'engagement des autorités en faveur d'un environnement propice à l'épanouissement de nos enfants es particulièrement relevant ; un espace nature inséré dans un contexte urbains, propice aux échanges sociaux et culturels avec la garantie d'une sécurité optimale.

Une place de jeu condamnée pour des raisons de sécurité - et- une demande d'abattage d'un séquoia refusée : depuis plusieurs mois les usagers ne peuvent plus utiliser le jardin avec ses bacs à sable, ses rondins en bois et ses cachettes, pour des raisons de sécurité. Cette place de jeu "nature" est essentielle grâce à ses aménagements adaptés et sécurisés pour les plus petits ! Le terrain asphalté est tout simplement trop petit pour les 61 enfants accueillis quotidiennement.

Soit l'arbre est malade et représente un danger ; il sera donc à abattre. Soit l'arbre est en bonne santé et l'arbre peut être conservé ; que la responsabilité pour une telle décision soit portée par l'autorité ad hoc.

Les pétitionnaires souhaitent que les autorités communales de Carouge entreprennent tout ce qui est dans leur pouvoir auprès de l'Etat pour surseoir à sa décision d'interdiction d'abattage.

Association de l'Espace de Vie Infantile des Grands Hutins et de la Tambourine

La Présidente explique que compte tenu du fait que cette pétition demande que les autorités communales entreprennent tout ce qui est en leur pouvoir auprès de l'Etat par rapport à une décision d'interdiction d'abattage d'arbre et que l'audition des pétitionnaires ne parait pas absolument indispensable, le bureau propose le renvoi au Conseil administratif.

M. Monney propose le renvoi en commission des pétitions. Par rapport aux arguments qui sont avancés par la DGNP, il souhaite pouvoir écouter les pétitionnaires ainsi que ce service de l'Etat qui ne permet pas l'abattage de cet arbre.

M. Monney demande le renvoi en commission des pétitions avec la convocation de la DGNP.

M. Morex n'est pas d'accord avec M. Monney parce que c'est une perte de temps. Ces gens réaspirent à utiliser cette place de jeu et il pense qu'il faut donner le feu vert au Conseil administratif afin qu'il prenne langue avec le responsable qui interdit l'abattage pour que des mesures rapides soient prises.

M. Monney est d'accord avec les arguments de M. Morex. Par contre, il faut informer les pétitionnaires et savoir s'ils sont d'accord.

La Présidente précise que le renvoi au Conseil administratif signifie que nous sommes d'accord avec cette pétition et que nous voulons que les autorités communales interviennent.

Le renvoi au Conseil administratif est accepté à l'unanimité.

12. QUESTIONS

Réponses du Conseil administratif aux questions des membres du Conseil municipal

Réponse de M. Walder à la question orale du 25 juin 2013 de M. Wolfisberg : déchetterie Charmettes, déchets qui traînent

M. Walder explique qu'au mois de juin dernier, M. Wolfisberg informait judicieusement le Conseil administratif qu'il avait été approché par un habitant qui réside à proximité de la déchetterie se trouvant en face de la salle des Charmettes. Cette personne lui avait fait remarquer que, de façon récurrente, des tas d'immondices séjournent quelques jours avant d'être débarrassés.

Le STVE a demandé à l'entreprise chargée de la vidange des cabines et à la personne responsable de l'entretien de nos déchetteries le week-end de nous signaler tout dysfonctionnement.

Il s'avère que la déchetterie est effectivement fortement utilisée le week-end. Il a été constaté en effet et qu'elle se trouve aujourd'hui en sous-capacité en ce qui concerne les ordures ménagères, le papier et les cartons.

De ce fait et pour pallier à ce problème une demande d'installation de deux cabines dans les espaces de réserve a été faite et la situation devrait s'améliorer.

Réponse de M. Walder à la question orale du 13 juin 2013 de M. Paparou : enrobés bitumeux de la rue de la Fontenette

Pour mémoire, ces travaux de la rue de la Fontenette ont été réalisés par l'entreprise COLAS au mois de juin 2010.

Suite à cette question orale, un rendez-vous sur place a eu lieu le 27 juin 2013 entre le technicien du service de l'urbanisme et M. Kühni du bureau ERTEC (bureau d'ingénieurs civils) qui était notre mandataire pour la réalisation des travaux en 2010.

Cette séance a permis d'examiner la cause probable de la détérioration des enrobés et de définir la zone à reprendre. Il a été constaté que les fissures étaient traversantes sur toute l'épaisseur de la couche des enrobés. Le bureau ERTEC a effectué des essais complémentaires par carottages portant sur l'ensemble de la structure du revêtement. Ces derniers ont démontré qu'une couche de support préexistante (5 à 6 cm.) a été réutilisée, car à l'époque, on maîtrisait mal les conditions de mise-en-œuvre de ce nouveau revêtement phono-absorbant. Maintenant que l'on a assez de recul par rapport à ce produit, on sait qu'il faut une sous-couche de min. 9 cm.

Selon ERTEC, c'est ce sous-dimensionnement de la couche de support qui explique les détériorations, les fondations-mêmes de la route ne semblant pas être en cause.

La réparation consiste en un rabotage complet des enrobés, couche de support comprise, et la pose d'une nouvelle couche de support de 9 cm, plus 4 cm de revêtement phono-absorbant.

Les travaux ont été effectués dès le lundi 9 septembre 2013 et à ce jour, le marquage est en cours.

La prise en charge des frais se répartit comme suit :

- La nouvelle couche de support (9 cm) est prise en charge par la ville de Carouge, dans la mesure où la commune n'avait, à l'époque, payé que les 4 cm de la couche de surface
- La nouvelle couche de surface (4 cm) sera prise en charge par l'entreprise ERTEC.
- Le rabotage de l'ancienne couche de surface est à la charge d'ERTEC tandis que celui de la couche de support est à la charge de Carouge.
- Le nouveau marquage est à la charge d'ERTEC

Réponse de M. Walder à la question orale du 25 juin 2013 de M. Baertschi : voies de trams et travaux à la rue Ancienne

M. BAERTSCHI a dit qu'il était déjà intervenu lors de la précédente législature avec la question concernant les enrobés et le coulage de béton. Il voulait savoir si c'était légal.

M. Walder explique que les interventions des TPG dans la rue Ancienne visent notamment à introduire un caisson anti-vibration dans les sous-structures des rails, ce qui répond à une demande réitérée de la Commune et de ses habitants. Il faut d'ailleurs signaler que cette intervention va permettre de poser un dispositif anti-vibration plus long que prévu initialement (36.00 ml par rapport aux 6.00 ml initialement prévus), ce qui est dans l'intérêt des riverains.

Les canalisations d'eau usée qui se trouvent effectivement sous le tracé du tram ne vont pas devoir être changées et les raccords privés existants n'ont par conséquent pas lieu d'être modifiés.

En effet, dans le cadre du nouveau plan général d'évacuation des eaux (PGEE), il a été établi, d'entente avec la Direction Générale des eaux, la Commune a obtenu une dérogation pour maintenir en unitaire les canalisations sur les tronçons rues Ancienne, du Marché, St-Victor et du Pont-Neuf, en raison justement des difficultés techniques pour les privés de se raccorder au réseau sous les rails et en raison du coût impliqué pour les privés. Ce type d'exception, pour autant qu'elle reste dans des proportions raisonnables, reste pour la DGEau parfaitement compatible avec son concept d'assainissement exemplaire.

Une éventuelle réparation des collecteurs existants se fera le moment venu par chemisage à l'intérieur des conduites, sans devoir ouvrir la chaussée.

Les raccords privés sur cette canalisation qui sera maintenue restent accessibles sous les infrastructures béton.

Quand à l'électricité et aux autres réseaux SIG, ils sont hors infrastructures tram et sont situés sous les trottoirs et facilement accessibles.

Nouvelles questions des Conseillers municipaux

Questions écrites

La Présidente a reçu 2 questions écrites de l'UDC

La Présidente demande au secrétaire d'en donner lecture

Les commerçants de la rue Ancienne sont lésés !

Depuis des semaines des travaux assez lourds liés à l'entretien des rails de tram et des canalisations sont conduits à la rue Ancienne.

Si ces travaux sont nécessaires, il n'en demeure pas moins qu'ils occasionnent des désagréments pour les commerçants.

Prenons un exemple d'actualité. Devant la pharmacie du 84, rue Ancienne, toutes les places de parking ont été supprimées au profit de matériaux et de containers de chantier. De fait, la clientèle de la pharmacie, de la boulangerie Taillé, de Cuisine d'Art SA, du restaurant le lion d'or, de l'Hôtel-restaurant le Mont-Blanc, etc., ne sait plus où se parquer et ceci, vous en conviendrez, est tout naturellement un manque à gagner.

Peut-on faire autrement ?

Pour le confort des commerçants ces entrepôts de chantier pourraient être répartis à différents endroits. Dans la situation ci-dessus, entre la rue Ancienne et la rue Jacques Dalphin, la rue Adolphe-Fontanel, le centre communal, la rue Joseph Girard et ne pas bloquer un seul lieu de stationnement.

Grâce à ce partage des espaces publics, les commerçants seront moins lésés.

En conséquence de ce qui précède, l'UDC Carouge voudrait savoir qui décide de la suppression des places de parkings, quelle voix à le Conseil administratif, intervient-il, discute-t-il de solutions transitoires, pense-t-il aux commerçants, des alternatives sont-elles proposées aux commerçants. Comment à très court terme le Conseil administratif entend-il favoriser le commerce à Carouge dans le cadre de ces travaux.

D'ores et déjà, un grand merci au Conseil administratif pour sa réponse.

Pour l'UDC : René Gevisier

La Présidente passe la parole à M. Walder qui souhaite déjà apporter quelques éléments de réponse.

M. Walder sait qu'il n'est pas habituel d'apporter des éléments de réponse suite à une question écrite et la réponse détaillée sera transmise, par écrit à l'UDC.

M. Walder informe les membres qu'il a rencontré, la semaine passée, la Présidente des Intérêts de Carouge pour discuter de cette problématique. Il y a effectivement 3 phases de travaux des SIG qui durent 3 fois 3 mois et les chantiers posent problème, non seulement pour les places de parc, mais aussi pour l'accessibilité des commerces.

Le Conseil administratif va réunir les SIG, les TPG, les Intérêts de Carouge et la Ville de Carouge dans une réunion quadripartite afin de faire au mieux pour que ces travaux puissent s'effectuer dans les meilleures conditions pour les commerçants.

Cette séance est sur le point d'être agendée et le Conseil administratif souhaite rencontrer des représentants des TPG et des SIG connaissant le chantier et qui soient capable de prendre des décisions contraignantes pour ces institutions ; raison pour laquelle il faut un peu de temps pour coordonner cette réunion.

Il tenait à en informer les membres afin qu'ils ne pensent pas que le Conseil administratif ne s'en préoccupe pas.

La Présidente demande à M. Gevisier s'il maintient sa question et souhaite une réponse écrite.

M. Gevisier répond positivement.

2^{ème} question écrite

La Présidente demande au secrétaire d'en donner lecture

Question écrite de René Gevisier, UDC

Gobelets plastiques français au détriment des Genevois ?

Beaucoup de citoyens m'ont signalé aux promotions des écoles 2013 que les gobelets plastiques incassables étaient mis à disposition de la population par une entreprise française. De surcroît toute la distribution aurait été lavée dans une laverie en France. Sa raison sociale est "Ecocup". Si c'est vrai ce n'est pas loyal vis-à-vis d'une même entreprise genevoise.

En effet, il existe à Genève une entreprise sociale appelée "l'Orangerie" installée à Châtelaine, qui propose, selon son site, aux organisateurs de manifestations et aux gérants de tous lieux accueillant du public un service de gobelets consignés lavables. Ce gobelet plastique incassable est mis à disposition du public. Une fois la boisson consommée, le gobelet est rendu au bar et la consigne restituée au client. L'équipe de l'Orangerie s'occupe de laver et sécher ainsi que de réapprovisionner les organisateurs et gérants en gobelets propres. L'infrastructure permet de traiter de gros volumes et de répondre professionnellement aux demandes.

Il est bon de dire que la mission de l'Orangerie, c'est :

Donner du travail à des personnes en situation précaire souhaitant changer de statut.

Permettre à des femmes et des hommes de renouer avec la vie active.

Engager, pour une durée déterminée des adultes désireux de se former et de s'insérer dans le système socio-économique en places.

Proposer du travail rémunéré sous la responsabilité de professionnels de la branche

Mettre des compétences de travailleurs sociaux au service des employés

- *Soutenir les employés dans leurs projets et les accompagner individuellement*
- *Repérer, encourager et promouvoir le développement de leurs ressources*
- *Favoriser l'acquisition de compétences : "savoir-faire" et "savoir-être"*

Dès lors qu'une société française aurait été engagée au détriment de l'Orangerie, je voudrais savoir si c'est vrai, le cas échéant, pourquoi choisir une société étrangère et dans quelles conditions, a-t-elle une antenne en Suisse, pourquoi le Conseil administratif ne consolide t'il pas la vie sociale économique genevoise ?

D'ores et déjà, je remercie le Conseil administratif de la suite qu'il entend donner à cette question.

Carouge le 19 septembre 2013

René Gevisier

Questions orales

M. Molinari : Vogue

Mme Molinari explique que sa question permet de faire le lien avec la question écrite de M. Gevisier. Plus spécifiquement, sa question concerne le traitement des gobelets qui, comme tout le monde a pu le constater, n'étaient pas consignés lors de la Vogue. Elle sait que depuis plusieurs années la Ville de Carouge, dans le cadre de l'agenda 21, fait des efforts importants pour que les gobelets utilisés lors des fêtes soient consignés. Elle pense qu'il s'agit d'un cas isolé mais elle souhaite que le Conseil administratif rappelle l'utilisation de gobelets consignés aux organisateurs de fêtes, non directement gérées par la commune mais subventionnées par celle-ci. Cela permet une diminution des déchets de 50 %, ce qui est important.

M. Walder répond que les essais avec des gobelets réutilisables ont débuté depuis plusieurs années avec feu la fête de la musique carougeoise. Cette année, l'utilisation desdits gobelets a été généralisée à toutes les fêtes organisées par la Ville de Carouge, c'est-à-dire les promotions et le 1^{er} août. Le Conseil administratif a déjà discuté avec les organisateurs de grandes fêtes organisées sur le territoire carougeois pour que, tout prochainement (il espère pour 2014 et en donnera confirmation lors de la prochaine séance du Conseil municipal), il ne sera utilisé que des gobelets et de la vaisselle réutilisable. Une réduction de près de 50% des déchets a été constatée lors des fêtes organisées avec des verres réutilisables et c'est quelque chose à poursuivre.

Mme Molinari : piscine

Cette question est en partie liée à la précédente. Elle a constaté que la piscine utilise toutes sortes de services non recyclables qui partent à la poubelle. Il s'agit peut-être de matériel moins gênant que celui qui était utilisé auparavant mais elle trouve dommage qu'une buvette, sous gestion communale à travers un contrat de prestation, utilise des verres de ce type sans faire de place pour de la vaisselle pouvant être lavée.

Mme Molinari a également une sous-question par rapport à la piscine parce qu'elle a été étonnée de voir, un dimanche ensoleillé, un panneau indiquant "ouvert seulement entre 10h00 et 15h00". Elle aimerait savoir si cet horaire est compris dans le contrat de prestation.

De plus, Mme Molinari demande l'échéance du contrat actuel afin que ce type d'élément puisse être renégocié dans le cadre d'un nouveau contrat.

M. Walder répond pour la première partie de la question. Il trouve que c'est une très bonne idée et le Conseil administratif va étudier les possibilités d'étendre les verres et la vaisselle réutilisable à la piscine.

Mme Lammar va se renseigner pour savoir ce qu'il en était le jour en question parce que la buvette doit respecter des horaires, qui devraient être normalement en fonction des heures d'ouverture de la piscine. Cela étant, il y a peut-être des conditions particulières qui prévalent. Mme Lammar donnera une réponse la prochaine fois ainsi que la date d'échéance du bail.

Mme Molinari :?

Mme Molinari explique que sa question concerne la rue de Veyrier. Il y a une année et demie, un arbre a été coupé et il est triste de voir son tronc à demi-hauteur. Elle demande s'il sera remplacé. Il y a également, sur cette rue, un socle qui marque l'entrée dans le Vieux-Carouge et il n'est pas agréable pour rouler en 2 roues parce qu'il est petit et fait sauter. Elle a vu et a elle-même été victime de sacs qui s'envolent à cause de ce seuil.

Est-il possible d'améliorer ce passage ?

M. Walder répond qu'il a aussi réalisé, hier en passant, que ce tronc coupé était toujours là et il répondra la prochaine fois sur ce sujet. Concernant le socle, c'est effectivement un problème parce qu'il y a une obligation de marquage dans les différentes zones pour les personnes malvoyantes. Celle se trouvant du côté Vieux-Carouge était sensée être une zone à 20km/h, donc le marquage entre la zone 30 et 20km/h devait effectivement être sur toute la longueur parce qu'en zone à 20km/h, les piétons doivent pouvoir se balader sur toute la largeur de la route. Toutefois, c'est très problématique pour les cyclistes et il va être modifié. Mais il n'est pas souhaité une réouverture de toute la route pour l'enlever et des solutions sont à l'étude pour limer la pente afin qu'elle soit moins cassante pour les roues des vélos.

M. Voignier : pose d'un miroir pour la circulation rue du Collège (sortie garage)

M. Voignier explique qu'il a été interpellé par des personnes fréquentant la rue du Collège. Celles-ci lui ont signalé que beaucoup de véhicules sortent de la sortie du garage près de l'entreprise Stucker, il n'y a pas de visibilité et c'est dangereux pour les piétons. Avec l'installation de la terrasse du restaurant "La Table", il y a de hauts bacs à fleurs et des parasols et même lorsque les véhicules ont passé ce premier regard en faisant attention aux piétons, ils se retrouvent dans une situation où ils ne voient pas les 2 roues. Les gens s'inquiètent surtout pour le trottoir.

Est-il possible d'envisager de mettre un miroir afin de voir aussi bien le passage pour piétons que la circulation ?

M. Walder répond le Conseil administratif va étudier les possibilités, tout en rappelant les restrictions cantonale en matière de pose de miroir. En effet, les miroirs posent problème parce qu'ils doivent être entretenus. Pour exemple, si un miroir est mal tourné et donne une mauvaise visibilité, en cas d'accident, cela peut engendrer des conséquences juridiques, soit pour la commune ou le privé qui l'a posé. L'Etat est extrêmement regardant par rapport à la pose de miroir, ce que le Conseil administratif comprend.

Toutefois, ce cas va être porté à l'étude et s'il n'y a pas d'autre possibilité et un problème de sécurité, une demande sera déposée en vue d'installer un miroir.

M. Walder répondra lors de la prochaine séance du Conseil municipal.

Mme Marti : passage piétons et bottes de pêcheurs

Mme Marti explique qu'il s'agit du passage piéton situé sur l'avenue Jacques-Grosselin face à la rue Blavignac. A chaque fois qu'il pleut, il y a non pas une flaque d'eau mais carrément une mare, ce qui signifie que les piétons doivent contourner ce passage à un endroit où il peut y avoir un manque de visibilité pour les automobilistes.

En sachant qu'un piéton qui se fait renverser en dehors d'un passage est fautif, quand est-ce que ce trou va être comblé ?

M. Walder répond qu'il ne sait pas quand les travaux seront réalisés parce qu'il ne connaît pas l'ampleur de ceux-ci ; mais ils seront effectués, dans la mesure du possible, rapidement. Si le problème n'est pas réglé avant la prochaine séance du Conseil municipal, il apportera des explications à Mme Marti.

Mme Marti : bancs avec accoudoirs

Mme Marti a constaté avec beaucoup de plaisir que la commune avait installé des bancs avec accoudoirs. Elle aimerait savoir si le Conseil administratif envisage de continuer avec ce type de politique pour les futurs bancs sans mettre des bancs en pierre très bas comme on peut le voir dans de récentes réalisations en Ville de Genève.

M. Walder répond qu'effectivement des bancs ont été placés à différents endroits suite à l'enquête Equiterre qui avait relevé que des personnes âgées de Carouge renonçaient à sortir de chez elles parce qu'elles manquaient de lieux pour s'asseoir pour faire une pause. Raison pour laquelle, le Conseil administratif a décidé d'installer plus de bancs là où elles le demandaient. D'ailleurs, ceux-ci sont ergonomiques avec accoudoir pour les personnes de grands âges ainsi que pour celles qui ont des problèmes de mobilité. Aujourd'hui, le Conseil administratif n'a pas la volonté de les généraliser parce que les bancs ne vont pas tous être remplacés. Par contre, tous les lieux hautement fréquentés par les personnes âgées auront ce type de bancs. Ce qui n'empêche pas que dans certains aménagements, il y ait une diversification par des bancs en pierre.

M. Barthassat : place de Sardaigne

M. Barthassat rappelle que toutes les sociétés carougeoises ont droit, une fois par année à la gratuité des lieux pour les manifestations, ce dont il félicite le Conseil administratif. Dernièrement, le Cartel a installé sa tente pour la vogue et sa location a coûté plusieurs dizaines de milliers de francs. Parallèlement, "Carouge fête" a organisé une fête et a payé CHF 12'000.— de location pour sa tente.

Il a remarqué qu'un tiers de cette tente, qui appartient à Abrilloc, est toujours présente et il aimerait savoir si l'association qui l'a récemment utilisée a eu la décence de demander à participer aux frais payés par le Cartel et "Carouge fête". En effet, grâce à ses deux sociétés, la société qui l'a utilisée cette semaine va pouvoir bénéficier de la gratuité de cette partie de la tente.

Est-ce que cette société a contacté la Mairie pour aider le cartel et "Carouge fête" en participant aux frais de cette tente ?

M. Walder sait bien que la Mairie est omnipotente et omniprésente mais elle n'a pas vocation à faire l'intermédiaire pour une infrastructure privée entre deux sociétés ou associations. Si le comité du Cartel souhaite s'en plaindre, il peut se tourner vers les personnes qui ont utilisé cette demi-tente. Ladite association n'a pas interpellé le Conseil administratif à ce sujet.

M. Maulini : nouveaux bancs publics

M. Maulini est désolé de contredire Mme Marti parce qu'il a aussi vu apparaître ces bancs avec accoudoirs. Les accoudoirs aux extrémités sont très bien ; par contre, deux accoudoirs

au milieu du banc, il trouve cela très curieux. Il a entendu dire et lu qu'on s'occupait beaucoup des vieux, vive les vieux, mais le banc est aussi la création d'un lien social important pour d'autres populations.

Que va-t-il advenir des amoureux qui se bécotent sur les bancs publics ?

M. Walder répond à M. Maulini qu'il ne doit pas s'inquiéter parce qu'il ne pense pas qu'une petite barre de fer va bloquer deux amoureux et les empêcher de s'embrasser. Ce type de banc a été développé afin qu'il soit plus ergonomique. Certains auront les accoudoirs au milieu pour répondre à un besoin particulier pour nos aînés et dans d'autres lieux, des bancs sans accoudoirs centraux seront posés mais toujours avec la même ergonomie au niveau du dos pour que les personnes puissent mieux se relever et qui permettra tous les baisers voulus par nos carougeois. Toutefois, il tient à préciser concernant ces bancs, et malgré ce que certains ont voulu écrire, que ceux-ci n'avaient pas pour objectif de renvoyer les jeunes. Il rappelle que la population est vieillissante et le but pour Carouge est que les personnes puissent sortir jusqu'à la fin de leur jour. En effet, l'isolement parmi nos aînés est de plus en plus inquiétant et il pense qu'il est du devoir d'une commune de leur offrir des conditions de vie décentes. Si 10 à 20% des bancs sont installés particulièrement pour les personnes âgées, cela n'empêchera personne, aucun jeune ou moins jeune de se bécoter où il veut dans Carouge. Par contre, il faut des aménagements pour que tout le monde vive correctement dans notre commune.

M. Morex : heures supplémentaires

M. Morex relève que le Conseil municipal parle régulièrement d'économies à réaliser. Alors, était-il vraiment indispensable (ou les employés étaient-ils tellement surchargés le vendredi), de déplacer sur la place de Sardaigne le jeudi soir la tente qui avait été installée le jeudi midi sur la place du Marché pour la manifestation de la semaine du goût. Cela a engendré des heures supplémentaires.

N'y avait-il pas assez d'employés dans la journée du vendredi pour effectuer ce travail en heures normales ?

M. Walder répondra lors de la prochaine séance mais il pense qu'il y avait une raison et peut-être un besoin pour le vendredi matin.

La Présidente remercie les participants et lève la séance à 21h45.